

Mesdames et Messieurs bonjour, nous allons commencer la séance du Conseil Municipal, en préambule, permettez-moi de souhaiter avec 24 heures de retard un bon anniversaire à notre ami Philippe OLLIVIER.

Je déclare la séance ouverte et je demande à Monsieur Patrice MILLET, Directeur Général des Services de procéder à l'appel. Monsieur MILLER procède à l'appel.

Le quorum est atteint, je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Madame Mariane GIRARDO.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

Bravo pour l'unanimité, Mariane.

Je voudrais que nous ayons tous une pensée pour nos deux absents, Geneviève SEVILLA et André PALMIERI qui sont tous les deux souffrants et on leur souhaite un prompt rétablissement.

Vous avez reçu le compte rendu de la séance du 12 septembre 2013, appelle t-il de votre part des questions ou des observations ?

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

Adopté par une voix, car je suis le seul à avoir levé la main, mais enfin, les autres n'ont pas voté contre.

Je vous informe que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 20 Décembre 2013 à 8 h 30. On commencera à 8 h 30 car l'ordre du jour, d'après ce que l'on m'a dit, sera assez important.

Je vous demande de rajouter à l'ordre du jour la question suivante :

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - MOTION en faveur du maintien des activités et des emplois du Centre Hospitalier « Marie José Treffot » d'Hyères.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

Je vous informe que je retire de l'ordre du jour la question suivante :

AGRICULTURE-ESPACES VERTS - Cimetières de la ville d'HYERES LES PALMIERS - Perception des taxes d'inhumation et convoi- Redevances du dépositaire et de la morgue. Fixation des tarifs pour l'année 2014.

Pour la raison bien simple c'est qu'il n'y aura pas des modifications de ces dits tarifs.

M. NOYER : Je ne voudrais pas alourdir l'ordre du jour du Conseil, mais je vous remercie Monsieur le Maire d'avoir répondu favorablement à notre demande de mettre à l'ordre du jour la motion concernant le centre hospitalier d'Hyères afin que nous puissions affirmer notre soutien à l'emploi et à la promotion de cet établissement public.

M. LE MAIRE : Je constate, mon cher Jean-Pierre NOYER que cela a été accepté à l'unanimité, ce qui prouve que tout le monde ici dans cet hémicycle se sent concerné par cet hôpital.

Je vous informe également qu'une annexe a été ajoutée à la **délibération n°16 : CULTURE ET PATRIMOINE Atelier du Patrimoine Convention Ville d'art et d'histoire avec l'Etat.**

C'est un « Budget prévisionnel » et vous le trouverez sur vos tables.

J'ai, par ailleurs, à la demande de Monsieur le Préfet, une communication à vous faire, en application de l'article R 512-39 du code de l'environnement en date du 6 septembre 2013, un Arrêté Préfectoral d'autorisation complémentaire au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement a été délivré à la société Hyères Enrobés.

Cette société est une centrale d'enrobés à chaud de matériaux routiers, située quartier Saint Martin. Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, bénéficiant d'une autorisation préfectorale depuis 1977.

Entre 2009 et 2010, elle a modernisé son site d'exploitation. Les modifications apportées étant considérées comme notables au sens de l'article R512-33 du code l'environnement, mais non substantielles, elles doivent être prises en compte au sein d'un arrêté complémentaire.

Cet arrêté préfectoral d'autorisation est consultable au service Aménagement-Environnement.

Conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous ai adressé, avec le dossier de séance, les décisions que j'ai prises par délégation. Je vous demande si elles appellent de votre part, des questions ou des observations ?

Dans ce cas là, comme vous le savez, hors séance, nous étudierons avec vous les questions que vous aurez à nous poser et nous commençons l'ordre du jour.

AFFAIRE N° 1 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Retrait de la commune d'EVENOS du périmètre de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée - Avis du Conseil Municipal

M. LE MAIRE : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX
2 ABSTENTIONS : Mme MOIZAN – M. NOYER
Conseiller Municipaux**

AFFAIRE N° 2 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs.

M. LE MAIRE : C'est comme à chaque fois, avant chaque CAP afin de permettre qu'il y ait une adéquation entre les postes ouverts et les postes existants, il faut faire une mise à jour, que vous avez en annexe de cette délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 3 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Définition du ratio d'avancement de grade au grade d'administrateur général et des ratios d'avancement à l'échelon spécial des grades d'administrateur hors classe et d'administrateur général.

M. LE MAIRE : Ce taux qui est appelé « ratio promu – promouvables » est fixé par notre assemblée après avis du Comité Technique Paritaire et il peut varier de 0 à 100 %. Il est proposé de fixer les ratios d'avancement au taux de 100 %.

M. GIRAN : Le plus important dans la modification de ce tableau c'est la création de ce poste d'administrateur général, c'est un poste que je ne connaissais pas qui apparemment est nouveau, je voulais savoir s'il y avait des fonctionnaires territoriaux promouvables dans la commune à ce poste d'une part et d'autre part, si ce poste était dévolu à des personnes qui ont suivi tout le cursus habituel de la fonction publique : attaché, directeur territorial, etc., ou s'il y avait un tour extérieur possible ?

M. LE MAIRE : Excusez-moi, je n'ai pas bien compris la dernière question.

M. GIRAN : Ou, s'il y avait un tour extérieur possible, comme c'est le cas parfois dans l'administration.

M. LE MAIRE : On crée ce grade d'administrateur général, il n'est pas prévu à la CAP de l'attribuer à quelqu'un, mais je pense qu'au sein de l'administration ce poste peut être attribué. Certains remplissent les conditions ou peuvent les remplir.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 4 - FINANCES - Budget principal - Décision modificative n°2

M. LE MAIRE : Elle s'équilibre à 1 346 566 € en fonctionnement et à 2 037 507 € en investissement.

En fonctionnement, on enregistre un legs à hauteur de 288 000 €, nous en reparlerons tout à l'heure, et des recettes supplémentaires, telles que le FPIC (le fonds de péréquation) 177 000 €, des rôles supplémentaires pour 118 000 € et une subvention pour le projet MED-3R, cher à Madame LANCRY, pour 78 000 € qui provient des fonds européens.

Ces recettes permettent de verser une subvention au CCAS de 200 000 € et d'augmenter l'autofinancement à hauteur de 1 000 000 €.

On procède en investissement à quelques réajustements comme l'annulation des projets des ventes MACIF et Galliéni pour 2 600 000 € et l'inscription de la vente Joffre pour 1 800 000 € et une plus value sur la vente Dunant de 515 000 € et plusieurs subventions d'investissement.

Ces recettes supplémentaires ainsi que l'autofinancement permettent de financer 2 000 000 € de dépenses d'équipement supplémentaires avec notamment 700 000 € pour la voirie, 396 000 € de subvention au CCAS pour la construction de l'extension du foyer logement de la Gare ou encore 217 000 € sur la vidéo surveillance.

En ce qui concerne les décisions modificatives des Ports, il s'agit avant tout d'opérations d'ordre et de réduction d'emprunts.

Donc, je propose que nous abordions ensemble les différentes décisions modificatives, c'est-à-dire, du budget principal et ensuite nous voterons tous les ports.

M. LE MAIRE

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 33 VOIX

**9 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO – M. CARRASSAN – M. TORNATO
Mme MONFORT – M. CUNEO – M. GIRAN – Mmes RITONDALE – PARENT –
CHAMBOURLIER –
2 CONTRE : Mme MOIZAN – M. NOYER
Conseillers Municipaux**

M. NOYER : Monsieur le Maire, vous venez de nous parler de la vente place Joffre, pouvez-vous nous donner quelques explications sur le permis de construire que vous avez accordé ?

M. LE MAIRE : Pourquoi vous ne posez pas les questions avant, vous les posez une fois que nous les avons votées.

M. NOYER : J'ai levé la main.

M. LE MAIRE : Alors, c'est moi qui devrai ajuster mes « lorgnons ». Actuellement, il y a un permis qui a été signé à la fin du mois d'octobre et l'on attend le recours des tiers qui est de deux mois et à ce moment là, le promoteur qui est Kaufman et Broad prendra sa décision, mais je ne vois pas pourquoi ce permis de construire Joffre qui n'est pas un permis atypique, c'est un permis de construire normal avec tous les délais de recours etc.

Mlle MOIZAN : Manifestement, si je peux me permettre, Monsieur le Maire, il a été délivré très rapidement.

M. LE MAIRE : Pas du tout !

Mlle MOIZAN : L'instruction en 15 jours.

M. LE MAIRE : Pas du tout, non il y a eu un permis rectificatif parce qu'il y a eu certaines demandes spécifiques qui avaient été faites par l'architecte des bâtiments de France mais, il est bien évident....

Mlle MOIZAN : Je sais qu'il y a un recours des riverains, un recours gracieux auprès de vos services, peut-on simplement regretter que dans ce permis il n'y ait pas plus de parking souterrain ? Au premier niveau...

M. LE MAIRE : On n'a pas à reparler de ce projet, le parking souterrain, il est le résultat de ce qu'exige la loi, c'est-à-dire 160 places de parking et si mes souvenirs sont exacts, la Ville a décidé d'en récupérer 50 supplémentaires pour permettre un fonctionnement tout à fait optimal par rapport aux écoles municipales et de TPM sur le Park Hôtel.

Mlle MOIZAN : Je ne sais pas si on s'est interrogé car, techniquement, je ne veux pas débattre du permis ce n'est pas le lieu. Le premier étage du parking s'immisce sous la voie publique mais ils n'ont pas approfondi les deux autres étages de la même façon ce qui fait que l'on perd une partie de possibilité de parking, vous comprenez ce que je veux dire ? Il y a des gros problèmes de parking.

M. LE MAIRE : Je ne veux pas rentrer dans la technique « technique » puisqu'il y a un permis qui a été délivré et signé par contre, ce que je peux vous dire c'est que c'est le nombre de places de parking obligatoires, plus 50 places supplémentaires, et plus les aériennes. On aurait pu dire on maintient 160 places obligatoires pas plus. On a imposé 50 places en plus ouvertes au public.

M. ROUX : Cher collègue cette DM est un ajustement qui n'a qu'une faible incidence sur la globalité du budget. Je voulais poser quelques questions, vous avez répondu en ce qui concerne le fonctionnement sur le produit exceptionnel plus 345 000 € donc, ce sont les 288 000 € de legs plus le fonds de péréquation. Il y a une question que je voudrais poser, c'est l'augmentation des cotisations sociales des élus qui étaient estimées à 14 000 €, on y a ajouté 15 000 €, je voudrais juste une explication, ceci c'est en fonctionnement et en investissement, il y a une progression de 680 000 € pour le poste : installation, matériel et outillage technique, à quoi cela correspond-il ?

M. LE MAIRE : Pour les charges sociales des élus, c'est la loi donc, c'est le gouvernement, la loi est votée...

M. ROUX : Micro fermé, intervention non enregistrée,des taxes qui font doubler le...

M. LE MAIRE : Tout à fait. Et la deuxième c'est quoi ?

M. ROUX : En investissement, les immobilisations en cours, il y a une progression de 680 000 € pour le poste : installation, matériel et outillage technique.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas la vidéo surveillance, cela ?

Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE : La voirie ? Voilà 700 000 € de travaux de voirie, c'est cela. Pouvez-vous répondre Emmanuelle pourquoi on le met dans l'outillage technique ?

Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE : C'est l'imputation, voilà, bon. On regarde, on va te répondre.

M. GIRAN : Je ne vais pas revenir sur le fond de ce dossier, même si...

M. LE MAIRE : Vous parlez de Joffre ?

M. GIRAN : Oui.

M. LE MAIRE : C'est un peu hors sujet, mais enfin si vous voulez.

M. GIRAN : Je parle de ce qui a été évoqué à l'instant par Madame MOIZAN avec qui on remarquait effectivement le temps record mis pour instruire le permis.

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas vrai, réponds Isabelle ! Il ne faut pas dire le temps record, non laissez, on va vous répondre.

Mlle DURAND : Excusez-moi, je n'ai pas les dates exactes de dépôt et d'instruction.

M. LE MAIRE : Cela a mis 6 mois à peu près.

Mlle DURAND : Mais, sachez que pour ce genre de permis, il y a des délais impératifs puisque nous consultons différents services et que nous dépendons des services, notamment de la B.F. etc. et à ce niveau là, il n'y a pas eu de priorités particulières sur ce dossier. Mais, c'est avec plaisir que je vous donnerai la date du dépôt, la date d'instruction, il n'y a aucun problème.

M. GIRAN : Je suis profondément convaincu que c'est le minimum de consulter les services requis et que sur le permis de construire figurent à la fois la date de dépôt et la date d'octroi donc, je reste.....

M. LE MAIRE : Vous allez l'avoir la date d'octroi, on va vous la donner.

M. GIRAN : (deux voix enregistrées, inaudible)...donc, c'est vrai que c'est un permis important dont l'instruction a été diligentée de façon urgente. La question que je voudrais vous poser, Monsieur le Maire puisque ce sujet est abordé sur le parking que vous avez évoqué, c'est un parking essentiellement privé requis par les constructions, étant bien entendu que le parking aérien ne me paraît pas maintenu, si j'en crois les images.

M. LE MAIRE : Si vous en croyez les images, il y a un certain nombre de places que l'on a perdues, je crois que c'est une dizaine, mais une cinquantaine de places que l'on a (deux voix enregistrées, inaudible)...donc, cela fait : plus quarante et non pas : moins dix.

M. GIRAN : Ce n'est pas le parking public de 200 places qui avait été évoqué en son temps.

M. LE MAIRE : Cela n'a jamais été évoqué en son temps, le parking public est évoqué sous Clemenceau, ne commençons pas encore à travestir la vérité, s'il vous plait, Monsieur GIRAN.

M. GIRAN : Monsieur POLITI, cela a été écrit, alors je vous pose une question concernant la vérité qui sortira de votre bouche, je voudrais que vous me rappeliez le prix de vente par la Mairie à VAD de la zone Joffre ?

M. LE MAIRE : 1 800 000 €, on vous l'a donné.

M. GIRAN : 1 800 000 € et si vous l'avez, le prix de revente de VAD à Kaufman and Broad ?

M. LE MAIRE : Il y a une plus value et je l'ai dit vingt fois, la plus value sera affectée aux équipements extérieurs de la future Avenue Joffre.

M. GIRAN : Je souhaite savoir.....

M. LE MAIRE : La somme exacte, je ne l'ai plus en tête.

M. GIRAN : A quel prix VAD a revendu à Kaufman and Broad ?

M. LE MAIRE : 2 300 000 € vous dites ? Oui c'est cela, il y a, à peu près 500 000 € de plus value.

M. GIRAN : 500 000 € à 600 000 € bon, je regrette que le contribuable n'ait pas pu les toucher.

M. LE MAIRE : Oh ! Arrêtez un peu, le contribuable va les toucher puisque les équipements seront faits mais, cela encore c'est votre art, vous êtes vraiment brillant dans l'art de travestir la vérité. Aujourd'hui c'est la D.M. donc je ne vous répondrai plus, ce débat est clos.

M. GIRAN : Les débats sont clos pour vous lorsqu'ils vous gênent....

M. LE MAIRE : Ils ne me gênent pas, mais c'est hors sujet.

M. GIRAN : Je vous demande deux chiffres, vous me les donnez.

M. LE MAIRE : C'est hors sujet.

M. GIRAN : Je calcule la différence et je la commente.

M. LE MAIRE : Eh bien je vous les donne, et c'est votre façon de commenter.

**AFFAIRE N°5 - FINANCES - Port d'Hyères les Palmiers Décision
modificative n°2**

AFFAIRE N°6 - FINANCES - Port de l'Ayguade Décision modificative n°2

AFFAIRE N°7 - FINANCES - Port de La Capte - Décision modificative n°1

**AFFAIRE N°8 - FINANCES - Construction, entretien et vente de caveaux dans le
cimetière- Décision modificative n°1**

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉES PAR 33 VOIX

**11 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO – M. CARRASSAN – M. TORNATO – Mme
MONFORT – M. CUNEO – M. GIRAN – Mmes RITONDALE – PARENT –
CHAMBOURLIER – MOIZAN – M. NOYER
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 9 - FINANCES - Ville d'Hyères les Palmiers - Débat sur les
orientations budgétaires 2014**

M. LE MAIRE : Je vous rappelle que le débat ne fait pas appel à un vote. Malgré les élections futures, qui auront lieu, comme chacun d'entre vous le sait, en mars 2014, l'action publique à mon sens ne s'arrête pas. C'est la raison pour laquelle, le budget de la ville sera voté en décembre prochain comme d'habitude. La campagne électorale qui s'ouvre, vous l'avez tous remarquée ne doit pas primer sur l'intérêt général. Comme TPM qui a préparé son DOB, il y a quelques jours, nous voulons, nous aussi, donner à notre collectivité les moyens d'aborder sereinement l'année 2014. Car le budget qui va vous être proposé, le 20 décembre prochain, sera le budget qui va nous permettre d'agir sur le quotidien des Hyérois, d'investir dans l'économie hyéroise et de continuer, comme nous le faisons depuis 6 ans, à aider le milieu associatif.

Et, dans le même temps, il laissera les marges de manœuvre suffisantes à l'équipe qui sera élue en mars prochain pour mettre en place son programme, comme l'avait fait en son temps mon prédécesseur qui avait fait adopter son budget en février 2008.

Ce débat d'orientation budgétaire va être l'occasion pour nous tous de faire le point sur la situation financière de la Ville, de motiver mes options budgétaires, ou de rétablir un certain nombre de vérités quant à l'état des finances de la Commune, et ceci, bien entendu, conformément à la loi ce débat interviendra 1 mois avant le Conseil Municipal où je vous proposerai au vote, le budget 2014.

Mais, avant de parler de ce budget 2014, comment ne pas évoquer le contexte international car, il a des répercussions sur notre vie au quotidien à Hyères. Comment ne pas évoquer la crise budgétaire Américaine, ce que l'on appelle le « shutdown » qui est à surveiller de près puisque cette influence immanquable de l'évolution de l'activité de l'économie Américaine aura des répercussions sur l'économie mondiale donc, sur l'économie Européenne, l'économie Nationale et donc chez nous. Comment, ne pas rappeler cette dette énorme de l'Europe, comment ne pas rappeler aussi que certains pays, comme l'Allemagne, prévoient un taux de croissance de 1,8 %, alors que la France est devenue le mauvais élève de l'Europe.

L'objectif du projet de la loi de finance 2014 était de réduire le déficit budgétaire et de passer de 4,1% à 3,6% du PIB. Une réduction pour cela de 1,5 milliards des dotations aux collectivités. En fait, je constate simplement que l'Etat ne réduit pas son train de vie et fait porter l'effort des réductions des déficits sur les seules collectivités et je dirais que le Congrès des Maires de France l'a fortement souligné ces derniers jours.

Alors que jusqu'en 2012, on avait l'impression que l'effort d'économie était plus partagé entre l'Etat et les Collectivités. Aujourd'hui, ce sont seules les collectivités territoriales qui auront cet effort à faire et c'est donc grâce à cet effort imposé aux administrations locales que l'Etat espère réduire en 2014 un peu son déficit. La preuve en est que les ménages atteindront cette année 10 milliards d'euros d'impôts dont 6,4 milliards de TVA. Donc, une pression fiscale de plus en plus forte et je pense qu'en tant que responsable d'une commune on ne peut pas ajouter à l'impôt national, une augmentation à l'impôt local. C'est donc aux collectivités de faire les efforts.

Et c'est dans ce contexte particulier, dans ce contexte de crise que notre commune est amenée à élaborer son budget 2014. Alors, quelles sont les grandes masses de notre budget de fonctionnement ?

On observe une nette amélioration de l'épargne en 2013, je dirais même que l'épargne 2013 sera une des plus belles de notre mandat. Et pourquoi ? D'abord, en 2012 le règlement en première instance de contentieux avait pesé pour plus de 760 000 € sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il y a aussi une économie qui a été réalisée, de plus d'un million d'euros sur la masse salariale, en 2013, et ce montant, je vous l'annoncerai tout à l'heure, car il va encore baisser en 2014. En fait, il faut bien avoir conscience les uns et les autres que le pourcentage dans le budget de fonctionnement de la masse salariale correspondait à 54 % en 2008 ; et il passera à 49 % en 2014. C'est la première fois que cela arrive dans l'histoire de notre commune mais, bien sûr, j'entends tout de suite certains esprits chagrins me dire mais : « Monsieur le Maire vous avez supprimé certains avantages au personnel ? »

Pas du tout, le personnel a gardé les avantages qu'il avait avant 2008 et je dirais même plus, nous avons prévu en plus depuis 2009, de mettre en place les tickets restaurants, ce qui n'existait pas, et c'était une revendication du personnel depuis de longues années. Nous avons aussi supprimé l'emploi précaire et ainsi, on peut dire que l'on a stabilisé les effectifs car ils s'élevaient à 1 100 personnes en 2008 et l'effectif est passé à 1 050 en six ans. Donc, une réduction très petite. Et, malgré cela, certains secteurs du personnel ont vu leurs effectifs augmentés et de façon plus que significative. Je prends l'exemple de la police municipale où nos effectifs ont augmenté de plus de 20 % depuis 2008 et cela continuera, cela fera partie d'un des engagements de campagne que nous prendrons en rappelant bien sûr, que là aussi, et cela ne date pas de 2012, mais de bien avant, il y a une carence aujourd'hui de l'Etat en matière de sécurité, et les communes comme la nôtre doivent assumer à elles seules cette sécurité au quotidien à Hyères.

Alors, je dirais que plus que jamais, nous avons fait en sorte d'être rigoureux. C'est ce que nous faisons à Hyères, c'est ce que disait Hubert FALCO, il y a quelques jours à TPM et je pense, d'ailleurs, que Monsieur le Député, pour une fois ne me contredira pas lui qui écrivait dans Var Matin, il y a quelques jours, que TPM était dirigé avec « brio ».

Concrètement, comment vont se traduire les recettes de fonctionnement en 2014 ?

Pour les contributions directes, les impôts locaux passeront de 37 900 000 € à 38 800 000 € avec un maintien des taux, la taxe des ordures ménagères 10 300 000 € et elle était à 10 100 000 € en 2013 là aussi maintien des taux. Le produit des jeux est à 2 400 000 €, il est en légère baisse, je voudrais vous rappeler que je crois qu'au début de notre mandat il était à plus de 3 000 000 €, là aussi, ce sont des recettes en moins. Les droits de mutation, eux aussi sont en baisse, 3 000 000 €, les allocations compensatrices pour 1 800 000 € et la dotation générale de fonctionnement, celle donnée par l'Etat, 13 100 000 € soit 900 000 € de moins par rapport au budget 2013. Ce qui veut dire qu'en deux ans, l'Etat versera au budget moins 1 200 000 € par an à la Commune.

Donc, je voudrais ajouter que, même si les recettes fiscales sont mécaniquement en légère hausse, vous l'avez constatée, cela est dû à l'augmentation des bases c'est-à-dire que ces bases sont votées à l'assemblée nationale.

M. GIRAN : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE : Merci, lors du vote du budget de l'Etat, et comme c'est le cas depuis 2010 pour les taux qui sont votés à Hyères, ils sont à zéro. L'évolution des taux à Hyères est à zéro depuis 2010 et cette année encore, nous avons fait le choix de ne pas augmenter la part municipale de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

M. ROUX : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE : Eh oui ! On me laisse continuer et ensuite tu feras tes remarques.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour répondre à certains mensonges véhiculés notamment dans un document diffusé par le Député, il y a quelques mois, où on apprenait que....

M. GIRAN : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE : Pas du tout, je n'ai pas, à mon sens le profil de l'obsédé, mais je constate. Donc, on y apprenait...Eh, ne riez pas !

M. NOYER : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE : l'Addiction ?... On y apprenait que les impôts pendant mon mandat avaient augmenté de 32 %. Alors, il suffit pourtant de lire les comptes administratifs qui retracent les réelles recettes et les réelles dépenses pour constater que ce n'est qu'un pur mensonge. Le produit des impositions directes entre 2008 et 2012, et cela c'est mathématique, c'est arithmétique a augmenté de 20 % et dans ces 20 %, 71 % de ces 20 % sont dus à l'augmentation des bases et ce qui reste, donc les 30 %, et je l'assume, au nom de toute la majorité municipale, cela correspond aux deux augmentations des taux auxquelles nous avons procédé au cours de ce mandat, c'est-à-dire 2,9 % en 2009 et 2,9 % en 2010. Voilà la vérité.

Mais, en ne voulant pas augmenter cette pression fiscale, il faut néanmoins augmenter l'assiette et on remarque que si demain, ce que l'on fait depuis 6 ans déjà c'est-à-dire la création de logements, eh bien, l'effet secondaire, c'est l'augmentation de l'assiette et le deuxième effet secondaire, ne l'oublions pas, c'est que créer du logement, cela permet à nos enfants, cela permet à des connaissances, à des amis qui continuent à travailler à Hyères, plutôt que de loger dans l'arrière pays, plutôt que de mettre leurs enfants dans les écoles de l'arrière pays, plutôt que d'aller consommer dans l'arrière pays, ils consommeront sur place et c'est entre autres l'objectif de la création de logements sur Joffre. Je prends un exemple, et qui intéressera mon ami du Conseil Général, concernant les collèges, eh bien, on se rend compte que l'on a un problème dans la gestion au niveau du Conseil Général, c'est que l'on perd des élèves en bord de mer et on est obligé de renforcer les collèges dans le nord du département dans le moyen et dans le haut Var.

Mlle MOIZAN : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE : Mais, bien sûr, il y aura des logements, je voulais dire aussi, ...ne m'interrompez pas, j'ai appris à ne pas vous interrompre, ne l'oubliez pas, nous avons un pacte tout les deux.

Je prends un exemple, le collège Jules Ferry, Magali écoutez ! Le collège Jules Ferry en 2001, comptait 913 élèves, en 2013, on est tombé à 770 élèves. Cherchez l'erreur. Etes-vous contents lorsque l'on adopte des motions où l'on vous demande de voter à l'unanimité contre la fermeture de telle ou telle classe sur la commune ? Je pense qu'en créant des logements que cela soit pour actifs, qu'ils soient libres ou que cela soit de la primo accession, cela permet de créer des logements, c'est créer de la richesse, c'est enrichir l'économie locale.

M. ROUX : C'est vrai ce que vous dites concernant les logements, mais quand on voit le prix : 815 000 € le T4, ce n'est pas à la portée de tout le monde.

M. LE MAIRE : Mais, ne confondons pas le logement libre et le logement aidé. Quand je parle de développer aussi.....non, je n'ai pas fini, vous aurez plein de questions à me poser c'est évident, car ce n'est pas mal ce que vous faites, vous me faites perdre le cours de mes.....

Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE : Vous avez été un excellent élève, vous deviez être désagréable en début de mandat alors ! Bon, quand je parle de développer les nouvelles recettes, je voudrais aussi évoquer ce qui est financé par TPM et qui n'apparaît pas au budget. Là aussi, cela fait partie du débat et cela c'est un peu immiscé dans la campagne, il y a quelques jours et on a entendu beaucoup de mensonges. Vous savez, j'ai été meurtri lorsque j'ai entendu dire que le Maire d'Hyères n'était pas capable de défendre la Ville à TPM. Alors, c'est vrai que j'aurais sûrement pu obtenir plus, mais je voudrais simplement dire d'abord que la répartition est équitable et que deuxièmement, pour information, TPM a investi sur Hyères au cours des cinq dernières années 3,5 fois plus que les cinq années précédentes, je suis mauvais, je l'assume mais ce n'est pas mal.

Il suffit aussi de prendre en compte les comptes administratifs pour voir que TPM n'a rien fait pour Hyères, Je rappelle simplement la prise en charge de la station d'épuration, la fin de la réhabilitation de la Villa de Noailles, la réfection du sentier du littoral, je crois que Michel PELLEGRINO me disait pas plus tard qu'avant-hier qu'il avait ramené dans sa poche 290 000 € au bénéfice de la réhabilitation du sentier du littoral à Hyères, certes, il est plus important qu'ailleurs, mais, il faut s'en occuper, merci Michel.

On parle aussi du nautisme, j'ai honte de parler du nautisme car je suis Président de la commission Tourisme et Ouverture sur la Mer, Hyères doit obtenir 90 % des subventions. Alors certains on dit : « mais, il a perdu la SOF, ce qu'ils oublient de dire c'est que cela s'appelle maintenant la « Sailing World Cup » et que c'est l'une des quatre étapes mondiales, il y a Melbourne, il y a une ville Américaine et une ville Allemande et l'an prochain il y aura en plus la Chine. Ensuite, c'est vrai que le bateau, TPM COYCH, « H » c'est Hyères donc, il est toujours à Hyères ! et le COYCH est subventionné par TPM, le bateau a été financé par TPM et il a été champion de France 2012.

Je ne parlerai pas du Salin des Pesquiers, je ne parlerai pas des Vieux Salins, savez-vous qu'en matière de fonctionnement le Conservatoire National à Rayonnement Régional au Park Hôtel, c'est 1 000 000 € de fonctionnement par an pour le petit hyérois. Alors oui, les investissements ont augmenté sur Hyères, cela surprend mais encore faut-il travailler ces dossiers avant de les critiquer. Donc, la municipalité, je disais Monsieur GIRAN, encore faut-il travailler ces dossiers avant de les critiquer. Mais, je ne m'adressais pas à vous, attendez, il se trouve que nous sommes en face, s'il y avait eu Madame CHAMBOURLIER en face, je me serais adressé à elle, et elle m'aurait dit que j'étais obsédé. J'aurais préféré être obsédé par elle que par vous, mais enfin.

M. GIRAN : Vous pensez que tout ce que vous venez de faire là, cela relève d'un débat d'orientation budgétaire ?

M. LE MAIRE : Tout à fait !

M. GIRAN : ...deux voix enregistrées, inaudible,...électoral vous profitez....

M. LE MAIRE : Non, pas du tout.

M. GIRAN : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas un scandale, je profite de l'occasion, je vous l'ai dit, pour dire la vérité.

M. GIRAN : Vous permettrez à chacun de répondre sans être interrompu.

M. LE MAIRE : Mais, il n'y a pas de problème, vous répondrez tous, et je vous laisserai parler. Et, vous vous lâcherez, mais il n'y a pas de problème.

Donc, là aussi, je voudrais rappeler que la municipalité a pour but de maintenir ce haut niveau de services qu'elle propose aux Hyérois et auxquels les Hyérois sont habitués qui font la réputation de notre commune et je suis persuadé que si d'aventure on avait envi de les diminuer, l'opposition serait prompte à monter au créneau pour défendre mais, ce n'est pas notre objectif. En fait, on peut tous constater que cela nous oblige à faire mieux avec moins mais, notre objectif pour faire cela, c'est d'avoir des finances parfaites. La ville s'est fixée pour objectif de neutraliser l'augmentation induite de ses dépenses réelles de fonctionnement et de les contraindre au niveau du budget primitif 2013 qui s'élevait à 87 700 000 €. Les charges à caractère général diminuent de 400 000 €, c'est notre volonté et les charges de personnel diminueront cette année de 0,46 %.

Là encore c'est notre volonté politique. Volonté malgré ce contexte de crise, la municipalité va proposer le même niveau de subventions aux associations hyéroises dans le souci constant de reconnaître leur rôle essentiel dans la vie sociale, sportive et culturelle de notre commune.

Je crois, Mesdames et Messieurs que nous serons unanimes à remercier les bénévoles pour leurs actions quotidiennes au service des hyérois et je profite, une fois de plus de l'occasion, sans dérive électoraliste, mon cher Député, contrairement à l'analyse écrite et faite par certains lors du compte administratif 2012, les subventions n'ont jamais baissé en 2011 et 2012. Par de savants calculs, on tente de nous expliquer que les subventions ont baissé, c'est faux, elles ont légèrement augmenté. On s'appuie sur l'exemple du Comité Vacances et Loisirs, le service rendu n'a nullement baissé, je continue à l'affirmer. Mais, l'un des éléments de la qualité financière de notre commune c'est aussi la dette. Le ratio de désendettement, c'est l'encours de la dette exprimé en années d'autofinancement. Le ratio de bonne santé financière en matière de dettes se situe pour une commune de notre niveau entre 10 et 12 ans. A Hyères, ce ratio était de 7,3 années au 1^{er} janvier 2013, et il passera à 6,9 années en 2014. Notre dette est en baisse et elle passera de 33 à 30 000 000 € donc, endettement maîtrisé et bonne santé financière.

A titre de comparaison, rappelez-vous qu'il y a quelques mois un ami de Monsieur GIRAN pour ne pas le citer, le Maire de Saint Raphaël dont la ville compte moitié moins d'habitants, me donnait des leçons en expliquant qu'il fallait que cela change. Eh oui ! Moitié moins d'habitants à Saint Raphaël et deux fois plus de dettes. Hyères avec 60 000 habitants a 30 000 000 € et Saint Raphaël 30 000 habitants et 60 000 000 € de dettes, cherchez l'erreur !

L'encours par habitant, c'est une comparaison que j'ai fait, ...

M. GIRAN : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE : Merci.

M. GIRAN : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE : Il n'y a que moi qui ne comprends rien. L'encours de la dette par habitant est très modéré, puisque ce n'est pas moi qui le dis, 501 € par habitant au 1^{er} janvier 2013, alors que le ratio des villes moyennes est de 1 429 € pour la même strate. En effet, la ville a amélioré sa situation financière en matière de dettes, notamment en recourant à des emprunts revolving, non toxiques, permettant d'avoir recours à l'emprunt seulement en fonction des besoins, au jour le jour, et ainsi, les intérêts sont réduits. Je voudrais vous rappeler qu'Hyères figure parmi les villes les moins endettées de la Côte d'Azur. Ce n'est pas moi qui le dis, je l'ai pris sur Var Matin, nous sommes parmi les derniers. Mais, je voudrais d'ailleurs féliciter Var Matin car il compare les dettes des communes avec les bons chiffres, ceux des comptes administratifs qui sont le reflet de la réalité. Alors que dans son document « Hyères en questions » Monsieur le Député utilisait les chiffres des Débats d'Orientations Budgétaires et des Budgets Primitifs pour tenter de nous expliquer que la dette avait augmenté de façon exponentielle, c'était un petit tour de « passe passe » mais c'est assez étonnant pour un professeur d'économie.

M. GIRAN : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas du délire, c'est la vérité, mais c'est sûr que cela n'est pas agréable à entendre. Je vous l'accorde.

Les emprunts servant à financer uniquement les investissements, c'est donc tout naturellement vers ce sujet que j'interviendrai en dernier lieu.

2014, c'est une année comme les autres pour nous, nous avons souhaité maintenir un niveau d'investissements conséquent autour de 22 000 000 €. C'est la traduction d'une volonté politique forte, à la fois qui doit nous permettre de poursuivre le dynamisme de notre commune sur un territoire que nous aimons tous, c'est aussi la volonté d'injecter de l'argent dans l'économie locale. Je voudrais à ce propos rappeler que 70 % de l'investissement public civil est porté par les collectivités. Donc, dans un contexte économique difficile, c'est aussi, je pense, le rôle des collectivités. Pour l'avenue Clotis par exemple, nous avons fait travailler des entreprises locales SVCR et la SOTTAL et nous avons donné de l'emploi pour plusieurs mois aux salariés de ces entreprises dont nombreux sont des Hyérois.

Alors, me direz-vous comment allez-vous financer ces investissements ? Eh bien, 4 400 000 € d'emprunts, 15 500 000 € de ressources propres dont la FCTVA 2 400 000 €, la dotation aux amortissements 2 400 000 €, l'autofinancement 2 500 000 €, 10 700 000 € de cessions d'immobilisation avec essentiellement la vente du CFA de Giens, et le remboursement de la dette avec 2 400 000 € et enfin troisième point, 2 500 000 € de subventions d'investissement.

Donc, Mesdames et Messieurs, la part de l'emprunt cette année sera faible, puisqu'elle passera de 24 % en 2013 à 20 % en 2014. Donc, il est aussi important de remarquer que la dette en capital à rembourser par an est nettement inférieure sur ce mandat. Car, lorsque vous dites : « je vais investir pour 22 000 000 € et que vous remboursez 6 000 000 € de dettes en fait, vous n'investissez que pour 16 000 000 € ». Nous remboursons 2 400 000 € de dette donc, ce sera 20 000 000 € dans la réalité. Là encore c'est une preuve de bonne gestion, c'est une preuve de prudence et de rigueur. Je pense qu'Hyères, je vous le disais, souhaite maintenir son haut niveau de service, c'est la raison pour laquelle je pense et je suis sûr, qu'il faut maintenir ce dynamisme et continuer à travailler sur l'embellissement de la commune.

Alors, je sais qu'il va y avoir tout à l'heure des questions, et l'on dira : « Monsieur le Maire vous continuez à brader le patrimoine ». Le patrimoine, pour moi c'est vendre et acheter. Alors, là je reprends encore l'exemple de TPM, je vois que l'hôtel de TPM qui se trouvait en centre ville, va être vendu, Hubert FALCO veut en faire un hôtel, tout le monde l'applaudit, il est fier parce qu'il va faire une plus value, donc, on va s'installer au Vecteur, maintenant sur la partie Est, cela nous arrangera car on sera plus près et personne ne s'en offusque. Un patrimoine, je dirais, il faut le valoriser, il est plus pertinent à mon avis de vendre certains terrains ou bâtiments à un privé qui va pouvoir le valoriser en faisant des investissements qu'aucune collectivité n'aurait les moyens de porter.

Pensez-vous vraiment que le rôle d'une collectivité, c'est de garder un patrimoine qui dort ou qui s'abîme ? Cela devient des friches. Je voudrais vous faire remarquer qu'Hyères a à gérer 170 000 m² de planchers, ce n'est pas rien.

Alors, vous savez, on parle tous, chacun me dit : « il n'a pas été capable de faire cet hôtel haut de gamme ». Nous travaillons sur cet hôtel, nous avons cette volonté, et peut-être que cette volonté sera couronnée de succès sur ce terrain du CFA que certains investisseurs ont visité et je peux vous dire qu'ils sont tous émerveillés par le côté magique de ce territoire qui est vraiment exceptionnel. Je voudrais vous dire que lorsqu'on parle de cessions de patrimoine, je voudrais vous rappelez qu'entre, 2001 et 2007, mon prédécesseur avait vendu pour 18 100 000 € de patrimoine communal, moi, que l'on accuse de brader le patrimoine communal, entre 2008 et 2013, j'ai vendu pour 6 700 000 €. Et, ce qui m'étonne encore plus, c'est qu'à l'époque, cela ne dérangeait personne, cela c'est la réalité des chiffres. Je rappelle que cet investissement n'est pas si nul que cela à Hyères et là aussi contrairement à ce que certains disent, il est en hausse de 13 %. La ville entre 2008 et 2012 a investi à hauteur de 80 000 000 € pour un emprunt de 20 000 000 € ce qui représente seulement 27 %. Voilà, la vérité des chiffres face a certains mensonges ou contres vérités.

Une fois cette mise au point terminée, je voudrais évoquer avec vous....attendez je termine....

M. GIRAN : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE : Tout à fait, c'était le mien, non une mise au point termine certaines choses, comme vous écoutez par bribe, je vois que parfois vous discutez à côté, alors.....

M. GIRAN : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE : Si vous aviez bien écouté, vous seriez bien imprégné par le projet mais, je pense que vous n'avez pas écouté et que vous êtes branché sur le « contre ». Donc, quelles sont les principales dépenses d'investissement ?

6 000 000 € de valorisation du patrimoine, 3 500 000 € pour la culture avec le CIAP, le musée sur le site d'Olbia, 3 000 000 € d'aménagement urbain dont 2 600 000 € pour le cœur de ville, 2 400 000 € de travaux de voirie dont 1 000 000 € pour la ZAC de la Crestade, 1 600 000 € pour des opérations concernant l'environnement et le développement durable en particulier la protection du littoral pour 430 000 € et les conteneurs enterrés dont nous continuons la mise en place sur le centre ville pour 400 000 €. 1 000 000 € pour la construction d'une extension du foyer-logement des mûriers, 400 000 € sur les bâtiments scolaires, 300 000 € pour des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux, 200 000 € pour des travaux de mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite, soit un total de 22 500 000 € pour le programme des investissements 2014.

Je vous ai traduit ici, notre volonté politique en la résumant cela donne : la stabilité, voire réduction des dépenses de fonctionnement (et non pas dépenser sans compter), non augmentation des taux des taxes locales, réduction de la masse salariale, maintien des aides aux associations et en fait quand on met : « maintien » des aides aux associations, c'est un peu faux car en fait, il y a beaucoup de nouvelles associations qui viennent et souvent nous les aidons, donc, non seulement nous maintenons, mais nous augmentons, la maîtrise de la dette, et la poursuite de la politique d'investissement.

Voilà, Monsieur le Député, vous qui vous êtes bien ennuyé, à nos yeux, aux yeux de la majorité municipale, comment poursuivre la dynamique sur laquelle notre commune s'est engagée afin d'envisager l'avenir sereinement et durablement. Merci.

M. GIRAN : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE : Comment, non, non, il a levé le bras le premier.

M. GIRAN : Alors, écoutez, vous plaisantez !

M. LE MAIRE : Il a levé les bras le premier.

M. GIRAN : D'abord c'est le groupe le plus important et en plus avec le réquisitoire que vous venez de prononcer et l'adresse directe, je pense pouvoir répondre.

M. LE MAIRE : Cela c'est un passe droit.

M. GIRAN : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE : Non, je n'organise rien.

M. GIRAN : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE : Cela, c'est électoral et petit, je n'en suis pas si sûr, mais c'est votre problème, vous savez, lorsque je vois le monde que j'ai eu à l'inauguration de la permanence, je suis moins inquiet que vous, mais, cela ne fait, rien, ne vous inquiétez pas.

M. GIRAN : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE : Cela c'est diffamatoire, non je ne m'amuse pas, laissez parler Francis ROUX d'abord.

M. ROUX : Monsieur le Maire, il faudrait que ce débat soit un débat démocratique, et il ne faut pas que l'on se jette..., non, mais ce n'est pas pour vous que je parle....

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de démocratie ici.

M. ROUX : Je voulais faire quelques remarques sur ce débat d'orientation budgétaire que j'ai lu avec attention, C'est que premièrement, si vous avez eu toutes ces subventions de TPM et d'ailleurs, les impôts auraient dû baisser, Monsieur le Maire. C'est vrai que l'on ne peut pas vous reprocher le désengagement de l'Etat de 5 milliards envers les collectivités territoriales...

M. LE MAIRE : 5 200 000 € pour la ville.

M. ROUX : ...et 8 000 000 € pour les communes, c'est vrai que l'on ne peut pas vous le reprocher.

M. LE MAIRE : J'espère bien !

M. ROUX : Ce que l'on pourra vous reprocher, Monsieur le Maire, c'est tout de même la vente à nouveau de 10 500 000 € de notre patrimoine. Si on y ajoute les 15 ou 16 000 000 € déjà vendus depuis le début du mandat...

M. LE MAIRE : Comment ? Mais, c'est faux ! Vous n'avez pas écouté !

M. ROUX : On reprendra les comptes, Monsieur le Maire, cela fera plus de 26 000 000 € de vente du patrimoine sur ce mandat. Alors, vous avez évoqué Monsieur RITONDALE et c'est vrai que Monsieur RITONDALE a vendu pour 18 000 000 de Francs.

M. LE MAIRE : D'euros.

M. ROUX : Mais, l'on avait racheté la Banque de France, mais on avait racheté la dalle du Forum, mais on a racheté l'Eden...

M. LE MAIRE : La dalle du Forum, cela datait du mandat d'avant.

M. ROUX : Non, je ne suis pas contre, mes chers collègues, de vendre les bijoux de famille lorsqu'ils ne rapportent rien et qu'ils coûtent en fonctionnement mais, pour une gestion bien équilibrée, et pour protéger les générations futures, il faut, tout de même, racheter du patrimoine. Je voudrais juste rappeler un chiffre. Je rappelle que la moyenne de désinvestissement, c'est-à-dire de ventes des villes de notre state, et cela on le retrouve un peu partout est de 25 € par habitant. A Hyères, nous atteignons à l'heure d'aujourd'hui 186 € par habitant, soit 8 fois plus que la moyenne, cela c'est quelque chose qu'il faudra peut être revoir. Certes vous avez également évoqué que nous avons un niveau d'endettement relativement faible et c'est vrai et c'est le fruit de la gestion de Monsieur RITONDALE, je pense ?

M. LE MAIRE : Cela fait six ans.

M. ROUX : Oui, mais cependant, en 2008 l'emprunt était de 18 000 000 € et en 2014 il sera environ de 35 000 000 €.

M. LE MAIRE : On a dit 30 000 000 € tout à l'heure.

M. ROUX : D'accord, vous avez mis 30 000 000 € là bas, mais après vous dites, il y a 4 500 000 € d'emprunts qui ne sont pas compris dans vos chiffres. Cela fera 35 000 000 €, soit 2 fois plus. A cela, et vous l'avez bien dit, s'ajoute, que pour équilibrer le budget, vous diminuez les annuités de remboursement. En 2008, nous avions 18 000 000 € de dettes et nous remboursions 4 200 000 € d'emprunts, en 2013 nous aurons 35 000 000 € de dettes et nous rembourserons 2 500 000 € par an. Ce qui a pour conséquence évidemment, et cela tout le monde le comprend, c'est que cela rallonge le temps de remboursement et quand vous annoncez un chiffre de 6,5 annuités de remboursement de la dette, le compte n'y est pas. Je compte qu'il y a entre 13 et 15 années pour rembourser la dette que vous aurez à la fin 2014. Ce qui bien sûr impactera les budgets des générations futures.

Au total, si mon compte est bon, après vous me répondez, sur la mandature il y a 25 000 000 € de vente, plus 17 000 000 € d'emprunts supplémentaires, cela fait 42 000 000 € de fiscalité supplémentaire supportée par les Hyérois. Autrement dit, si vous n'aviez pas vendu et si vous n'aviez pas emprunté, il aurait fallu augmenter les impôts des Hyérois de 42 000 000 €. Alors,...

M. LE MAIRE : Avec des « si » on met Paris en bouteille.

M. ROUX : Oui, mais c'est la vérité des chiffres. Alors que faire ? Je pense que si la Mairie dispose de biens sur lesquels nous n'avons pas les moyens d'y développer des activités que nous souhaitons, il est possible de donner l'exploitation à des tiers de signer des baux emphytéotiques à construction pour éviter de perdre des biens de manière irrévocable. Comprenez bien, Monsieur le Maire, que tout ce qui est foncier, tout ce qui est bâtiment, cela prend de la valeur et de la plus value alors que si vous empruntez, vous perdez de l'argent chaque année. Donc il faut conserver un niveau de patrimoine important pour la ville d'Hyères. Vendre à un tel niveau aujourd'hui, bien sûr a pour conséquence directe de ne pas disposer de filets de sécurité dans le futur en cas de crise ou de difficultés, comme s'endetter de manière inconsidérée. Vendre pour 25 000 000 € de biens sur 3 ans nous semble irresponsable. Pour financer ...

M. LE MAIRE : C'est ce que vous dites qui est irresponsable.

M. ROUX : Non, 25 000 000 € sans rien racheter, sans nous en parler, c'est important, Monsieur le Maire, il nous semble que pour financer des projets structurants de la commune, il faudrait une autre stratégie qui consisterait peut être à accroître l'apport des collectivités et des entreprises privées dans le financement de nos projets d'investissement. Actuellement, et vous l'avez bien dit, nous ne captions que 2 000 000 € de subventions d'investissement, soit environ 13 % de nos recettes d'investissement. Pourtant, les villes moyennes de même strate, captent actuellement 32 voire 38 % de leurs subventions d'investissement auprès des partenaires et collectivités territoriales. Ce n'est pas moi qui le dis, Monsieur le Maire, c'est le rapport de la fédération des Maires des Villes Moyennes dont Hyères est membre. Voilà ce que je voulais dire pour résumer.

Voici, les propositions que nous formulons : maîtriser la fiscalité, car ce n'est pas aux hyérois d'assumer le désengagement de l'Etat, transformer les contrats de vente en contrats d'exploitation ou baux emphytéotiques ou baux à construction ce qui nous permettra de mieux contrôler ce que font des tiers, de nos bâtiments et de notre patrimoine. Travailler de manière plus forte pour attirer des subventions d'investissement pour développer de manière plus importante notre commune autour de projets structurants. Cela à l'air de rien, mais lorsque l'on voit le camembert que vous avez page 17, on voit qu'effectivement la sécurité, la salubrité, le budget a augmenté de 50 %, la culture a augmenté de 42 %, le sport a augmenté de 42 %, la seule chose qui ait diminué de 21 % c'est l'action économique. On a l'impression que Hyères, page 15, se désintéresse un petit peu d'aller chercher.....

M. LE MAIRE : Ce que vous oubliez simplement c'est que c'est de la compétence de TPM et nous travaillons avec eux.

M. ROUX : D'accord, mais compétence de TPM ou pas....

M. LE MAIRE : Je vois que vous avez l'influence de Monsieur DALMAS.

M. ROUX : Pas du tout, non, nous ne nous sommes pas concertés, Monsieur DALMAS, n'est pas là.

M. LE MAIRE : J'espère que vous vous êtes concertés tous les deux.

M. ROUX : Pas du tout, donc on a l'impression que l'action économique sur Hyères a baissé de 21 % donc, il faut peut être renforcer, aller chercher des partenaires, des financiers privés. Voilà ce que je voulais dire, il faut maintenir un niveau d'endettement raisonnable, ce que j'ai déjà dit pour ne pas faire peser une charge trop forte aux générations futures et enfin, et là aussi vous l'avez dit, c'est pour cela que je vais voter le budget car nous avons des points d'accord, moins dépenser en fonctionnement pour améliorer l'autofinancement qui je vous le rappelle est à peine de 2 000 000 €. Ce qui sert à peine à couvrir l'entretien du patrimoine existant. Donc, effectivement, il faut se creuser pour baisser les charges de fonctionnement. Je vous rappelle pour mémoire, Monsieur le Maire, mes chers collègues qu'en 2008, c'était moi qui avais dirigé le budget puisque Monsieur RITONDALE était malade et nous avons laissé 9 000 000 €, 5 000 000 € en fonctionnement et 4 000 000 € en investissement.

Je voudrais faire une conclusion, peut-être plus politique, je crois que 2014 et 2015 vont être des années extrêmement difficiles en matière de fiscalité pour les Français, le gouvernement, Monsieur le Maire, mes chers collègues, va créer avec sa loi des finances une précarité extrêmement importante et là je pense notamment à des gens qui vont avoir besoin de la solidarité. Ce sont les personnes âgées et particulièrement les veuves, celles qui ne perçoivent que la pension de réversion de leurs conjoints décédés. Alors ces veuves n'ont souvent que 1 100 € à 1 200 € de revenus et elles échappent ainsi à l'impôt sur le revenu, dans le meilleur des cas. Mais, elles bénéficient à l'heure actuelle d'une part et demie sur l'impôt avec la nouvelle loi des finances, mes chers collègues, elles n'auront plus qu'une part d'impôt ce qui va amener ces personnes âgées de plus de 75 ans, de plus de 80 ans, à payer une part d'impôt sur le revenu, certes minime, mais ce qui va entraîner ipso facto le paiement de la taxe d'habitation à laquelle souvent elles sont dégrévées. Je crois que pour ces gens là, cela va amputer leurs revenus entre 150 et 200 € par mois. Alors sur une retraite de 1 000 à 1 100 € je crois que c'est extrêmement important et à ce moment là, Monsieur le Maire, il va falloir que l'on parle un peu de solidarité. Je sais que vous n'êtes pas responsable mais, j'ai des retours dans mon cabinet de personnes qui commencent à se faire du souci. Voilà ce que je voulais dire, Hyères a des atouts au niveau financier, elle n'est pas encore très endettée mais Hyères a des faiblesses, il faut essayer de gommer un peu ces faiblesses et notamment de conserver à mon avis une part importante de notre patrimoine pour les générations futures.

Mlle MOIZAN : Le budget est difficile car le contexte est difficile, quand il faut rembourser les dettes faites par d'autres et quand vous devez investir pour l'avenir et maintenir le pouvoir d'achat c'est compliqué.

M. LE MAIRE : Vous parlez sur le plan national, là !

Mlle MOIZAN : D'ailleurs, je m'étonne que Monsieur GIRAN, professeur d'économie brillant, Député UMP, je crois que pour la campagne c'est sans étiquette, je ne sais plus trop, car on se perd à Hyères sur les étiquettes.

M. LE MAIRE : Elle a raison.

M. GIRAN : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE : S'il vous plaît, pas de dialogue, pas de chapelle, on demande la parole et on répond.

M. GIRAN : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE : Ne coupons pas la parole à Magali MOIZAN, faites comme moi, prenez exemple, je me tais.

Mlle MOIZAN : Je suis pour le dialogue, Monsieur le Maire. Je m'étonne donc que vous ayez voté pendant 10 ans l'endettement de l'Etat et la baisse des dotations que l'on subit actuellement, je pense que c'est cette conséquence directe. Vous auriez certainement pu, au moins, faire un recul sur la situation. Je reviens à Hyères.

Hyères bénéficie d'un endettement faible, de taux d'imposition élevés. Cependant, au regard des autres communes et d'actifs immobiliers importants, vous avez depuis cinq ans augmenté significativement l'endettement de la Ville malgré ce que vous dites, Monsieur le Maire, ce sont les chiffres qui parlent. Le ratio recettes-dettes, dettes-recettes de fonctionnement est passé de 21,5 % en 2008 à 37 % en 2013. Sur vos tableaux vous reprenez 2011 – 2013, il faut repartir de 2008, Monsieur le Maire, pour retomber sur les bons chiffres.

Vous avez, par ailleurs c'est vrai, maintenu le taux d'imposition, mais l'augmentation des bases, des trois taxes perçues, par la commune a conduit à une augmentation, vous l'avez reconnue vous-même, Monsieur le Maire, vous n'écoutez plus !

M. LE MAIRE : Oui, je vous écoute.

Mlle MOIZAN : Ah, pardon, vous l'avez reconnue, l'augmentation des bases a conduit à une augmentation de 20 % du taux d'imposition.

M. LE MAIRE : On est d'accord, cela ce sont les chiffres.

Mlle MOIZAN : Ce sont les chiffres, vous auriez pu compenser, rien ne vous empêchait de baisser le taux d'imposition. Vous avez vendu 25 000 000 €, si on compte les 10 000 000 € que vous nous présentez, je ne sais pas comment vous pouvez arriver à 6 000 000 €. Vous nous présentez 10 000 000 € dans le tableau pour 2014 et dans votre exposé vous dites : « on aura vendu pour 6 000 000 € » il y a quelque chose que je ne comprends pas.

M. LE MAIRE : Puis-je vous répondre ?

Mlle MOIZAN : Oui.

M. LE MAIRE : Deux mots, est-ce que par exemple nous avons vendu Riviera Résidence ?

Mlle MOIZAN : Je reprends les chiffres des années antérieures.

M. LE MAIRE : Vous mettez dedans Riviera Résidence, comme si nous l'avions vendu. On en parlera plus tard.

Mlle MOIZAN : Sont-ils dans les 10 000 000 € ?

M. LE MAIRE : Ce n'est pas vendu.

Mlle MOIZAN : Je pose une question, sont-ils dans les 10 000 000 € que vous présentez ?

M. LE MAIRE : J'ai vendu pour

Mlle MOIZAN : 15 000 000 €

M. LE MAIRE : Non, 6 000 000 €

Mlle MOIZAN : Non, d'aujourd'hui, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE : Non, 6 000 000 €, allez j'arrête je vous ai interrompue, continuez, mais, ne me posez pas de questions.

Mlle MOIZAN : Je vous pose la question, ce ne sont pas des questions ce sont des affirmations, on s'est arrêté en 2013, sur 15 000 000 €, avec les 10 000 000 € présentés dans votre budget, on arrivera à 25 000 000 €

M. LE MAIRE : Non.

Mlle MOIZAN : Dans le même temps, Monsieur le Maire, parallèlement à ces rentrées d'argent, vous augmentez la dette de la commune. On a déjà eu ce débat, vous vendez les bijoux de famille, Docteur ROUX, je pense comme tout le monde, on est d'accord que parfois cela peut être utile, au demeurant quand en parallèle il n'y a pas d'investissement, c'est appauvrir l'avenir de la Ville.

Pourquoi ne pas avoir profité de ces finances pour construire, sur le budget de la commune, du parking supplémentaire, sur la place Joffre par exemple, je ne reviendrai pas sur le débat. J'en profite juste pour vous répondre sur ce que vous disiez tout à l'heure sur le logement, vous vous accordez pour dire que le logement est une priorité pour la Ville...

M. LE MAIRE : 700 logements aidés depuis 2008.

Mlle MOIZAN : 700 logements en six ans, (deux voix enregistrées, inaudible)...ce n'est pas une grande réussite

M. LE MAIRE : Je tiens à vous affirmer que nous sommes les meilleurs élèves de TPM. Ce n'est pas moi qui le dis c'est le PLH.

Mlle MOIZAN : Quand on est dans une mauvaise classe, être le meilleur élève....

M. LE MAIRE : Je préfère être premier, ce n'est pas mal !

Mlle MOIZAN : Nous relevons des bonnes choses, comme le foyer pour les personnes âgées, l'amélioration de l'habitat au cœur de ville, je tiens à le souligner. Par contre, une fois encore rien en matière de rénovation urgente de logements, comme au Val des Rougières, comme aux Bosquets ou dans les quartiers extérieurs, comme les Salins ou à Giens. Je rappelle à ce propos que les habitants du Val des Rougières sont envahis de punaises et que pour l'instant, rien n'est fait, c'est un aparté.

Mme PILON : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE : On se tait.

Mlle MOIZAN : Vous investissez 300 000 € dans l'économie d'énergie, c'est dérisoire, 1,25 % des 25 000 000 €, alors que ces économies d'énergie, ces investissements, pardon, auraient permis de faire de réelles économies dans l'avenir. Je peux reprocher une vision à court terme là-dessus. La période est donc difficile, critique même pour une partie de nos citoyens, nous aurions préféré que vous rachetiez par exemple les hectares de terre agricole en friches, pour permettre à de jeunes agriculteurs et horticulteurs de venir s'installer sur Hyères et relancer l'économie en la matière.

M. LE MAIRE : Je n'ai vu personne de l'opposition avant-hier au Lycée agricole pour la réunion d'un Forum des jeunes agriculteurs.

Mlle MOIZAN : Ce n'est pas parce que l'on n'est pas présent au Forum en public, Monsieur le Maire, que l'on ne s'intéresse pas à la question. Je n'ai pas besoin de me montrer pour m'intéresser à ce que pensent les gens. Mais, si j'étais aux affaires, j'agirai. Travaillons avec les professionnels pour l'amélioration du patrimoine, investissons dans la jeunesse, voilà ce que j'aurais fait pour un budget courageux.

Je me permettrai une dernière chose, de vous interroger, puisque on n'en a pas parlé, sur les écoles par rapport à la réforme des horaires des écoles, de savoir où en est la Commune ? Car, il va falloir prendre une décision, le dossier doit être déposé à l'inspection académique en janvier, me semble-t-il ? J'aurais voulu savoir, si(deux voix enregistrées, inaudible).

M. LE MAIRE : La Commune est légaliste et, elle appliquera la loi. Nous travaillons avec les services, je peux vous dire dès à présent que l'impact sur le budget de fonctionnement communal sera de l'ordre de 600 000 € à peu près. Mais, nous travaillons, il y aura une réunion de concertation avec les représentants des parents d'élèves car, on ne peut pas faire une réunion publique avec 8 000 parents.

Mlle MOIZAN : Une réunion publique est organisable, je ne pense pas que les parents viennent tous.

M. LE MAIRE : Il y aura un débat qui sera fait, il y aura des enseignants, bien sûr qui participeront, et l'objectif est d'appliquer cette loi le mieux possible.

Mlle MOIZAN : Cela serait intéressant qu'on en discute en Conseil, car cela nous intéresse.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas prévu aujourd'hui, à l'ordre du jour.

Mlle MOIZAN : Est-ce prévu pour décembre ? Il y a une date line en janvier, tout de même, du point de vue de l'académie ? Donc, je ne pense pas que l'on se revoit(deux voix enregistrées, inaudible).

M. LE MAIRE : Je pense que l'on prévoira un Conseil Municipal très dense en décembre.

M. GIRAN : Merci, Monsieur le Maire, d'abord je vous remercie de vous être adressé principalement à moi comme si je devais jouer un rôle central dans l'avenir mais, vous savez il y a beaucoup de gens de très grande qualité ici, je suis heureux qu'ils aient pu s'exprimer. Simplement, avec un risque, mes chers collègues, c'est de vous faire traiter de menteur parce que vous êtes allés bien au-delà de ce que j'imaginai dire et pourtant là, vous l'avez fait dans un silence recueilli, c'est sans doute qu'il y a une cible privilégiée pour Monsieur POLITI.

Je voudrais faire, deux ou trois observations, le véritable débat d'orientation budgétaire aura lieu pendant les élections, nécessairement, puisque chaque liste présentera ses objectifs, ses initiatives et donc ses modalités de financement. C'est cela la campagne électorale, si elle est saine, ce que je souhaite, c'est un débat d'orientation budgétaire mais sur six ans et, pas simplement sur les quelques mois qui viennent.

Je voudrais également dire que j'ai trouvé que ce débat d'orientation budgétaire se transformait en campagne électorale, alors, je sais bien que nous sommes à la veille dans quatre mois d'élections, je trouve tout de même un peu excessif d'avoir utilisé la tribune que vous conservez encore jusqu'au mois de mars, peut être l'auriez vous ensuite pour une déclaration de politique générale pour les années à venir. Alors, ce que je retiens, néanmoins, c'est que vous êtes content, tout va bien, tout est résolu, comme si vous deviez être jugé sur quelques améliorations que j'observe et non pas sur la totalité d'un mandat.

Sur les propositions que vous faites, bien sûr, il n'y a pas ici une seule personne qui ne soit pas consciente de la nécessité de stabiliser les taux d'imposition parce que le contexte national est ce qu'il est et l'on ne peut pas à la fois amputer le pouvoir d'achat et créer des difficultés complémentaires. Bien sûr que l'on peut se réjouir de l'amélioration de l'épargne brute, vous en faites une grande victoire, je suis très heureux, pendant cinq ans j'ai plaidé dans le désert en disant : « attention ! attention ! attention à l'écart entre recettes et dépenses de fonctionnement ». J'observe néanmoins, pour que la satisfaction soit pondérée que ce niveau d'épargne qui figure ici est quand même très inférieur à des communes comme la commune de la Garde qui est à peu près à 13 000 000 € d'épargne brute, celle de la Crau est à 4 500 000 € quand nous avions en 2012 selon vos chiffres environ 1 800 000 €, on a pas de quoi sabrer le champagne. Cela va mieux, tant mieux, l'effort qui a été fait en matière de dépenses et qui n'avait pas été fait jusque là doit être salué mais, pour le reste, permettez-moi de dire que l'essentiel n'est peut être pas là.

Alors, un peu dans le désordre car, beaucoup de choses ont été dites, y compris sur les veuves, Monsieur le Conseiller Général, mais je ne suis pas sûr que nous puissions y faire grand-chose au niveau du Conseil Municipal. Sur les rythmes scolaires, et je remercie Madame MOIZAN de les avoir abordés parce que 600 000 € cela mérite d'être dans le débat d'orientation budgétaire, cela me paraît complètement significatif et cela n'a pas été évoqué. Mais, pour le reste vous avez parlé de la nécessité de faire des logements avec un retour bien sûr en termes de taxes foncières et d'habitations, j'en prends acte. Le seul problème c'est que je ne vois pas comment dans ce cas là, une ZAC qui est au cœur de la commune, la ZAC des Rougières, avec 26 hectares fasse pour vous l'objet d'une analyse, ce n'est pas d'abord une priorité et vous avez confirmé devant le CIL des Rougières que vous la laisseriez en l'état, je prends acte.

Vous parlez de la sécurité, nous sommes tous conscients de la nécessité d'assurer la sécurité dans la commune mais attention à ne pas se substituer à l'Etat. Je crois, qu'il vaut mieux que nous votions une motion pour que, tel que Monsieur AYRAULT l'a fait à Marseille, il y ait une aide dans les communes qui le méritent ou dans des quartiers puisque désormais ce sont des quartiers en difficulté plutôt que de se substituer totalement à l'Etat comme vous l'avez dit : « rien de l'Etat pour la sécurité », nous avons des compétences, il ne faut pas financer exagérément à l'Etat.

Vous avez fait une tirade sur TPM, bien entendu elle était attendue. C'est vrai que je persiste à dire que le Président de TPM gère avec qualité cette Communauté d'Agglomération, il n'empêche qu'il est quand même libre à chacun d'entre nous de souhaiter qu'Hyères puisse y obtenir davantage qu'elle n'a obtenu. Quand vous faites une comparaison avec le mandat précédent, c'était le début de TPM, Monsieur RITONDALE, on le sait y était assez largement opposé. Que l'on ait multiplié les euros attribués à Hyères n'a rien d'extraordinaire. En revanche, quand vous citez ce qui a été fait, je crois que l'on peut largement améliorer, je n'aurais pas la cruauté de prendre à témoin l'adjoint au nautisme mais, je ne suis pas sûr que la perte d'une étape du Tour de France à la voile ou la perte de la semaine Olympique soit à ranger sur la partie positive d'un bilan éventuel.

Ce sur quoi je voudrais insister mais, j'ai envie de dire que c'est la seule chose qui à mon avis est importante, en l'occurrence, c'est ce que mes collègues ont abordé. Quand vous regardez le tableau que vous avez affiché, et qui a malheureusement disparu mais, qui pourrait revenir, le problème des cessions d'immobilisations des ventes du domaine public, pourquoi est-il extraordinairement grave ? Parce que lorsque l'on regarde ce tableau, la moitié des investissements projetés de la commune sont financés par les ventes du domaine public.

Quand on regarde les ressources propres de la commune, 70 % des ressources propres que vous évoquez, c'est la vente du domaine public. Alors je dis simplement une chose, imaginez que vous n'arriviez pas à vendre comme vous l'espérez le terrain du CFA et c'est possible, puisque vous n'avez pas pu vendre, me semble t-il, vous l'aviez évoqué, le Riviéra qui était inscrit dans un autre budget, que faites-vous ? Empruntez-vous les 9 à 10 000 000 € qui figurent au budget ?

Ce budget n'est donc pas sincère, il est maladroit, on va dire, en tout les cas, posez vous la question dans les années qui viennent si des modalités de financement des investissements restent ce qu'elles sont aujourd'hui et que 40 % à 50 % sont financés par des cessions d'actifs immobiliers, eh bien, la commune quand elle n'aura plus d'actifs immobiliers ou qu'elle n'arrive pas à les vendre, ne pourra plus fonctionner. C'est cela la réalité et cela, vous qui aimez les chiffres vous l'avez souligné à plusieurs reprises, ce sont les vôtres, comme à chaque fois que j'en ai cité c'était les vôtres, je ne peux pas les inventer d'ailleurs si l'on me demandait la communication j'aurais beaucoup de mal à avoir les détails.

Monsieur le Maire, je crois que, quel que soit celui qui vous succèdera, et éventuellement vous vous succèderez à vous-même, il y a une priorité absolue, c'est d'arrêter cette faute politique, cette faute budgétaire qui consiste à financer les équipements, les investissements, l'avenir de la Commune d'Hyères en vendant le domaine public pour la moitié des investissements réalisés. C'est la vérité en 2012, c'est la vérité en 2013, c'est la vérité en 2014, il y a eu une sorte d'explosion à partir de 2011-2012 que vous n'arrivez pas à interrompre. Je crois que parmi les éléments de choix des Hyérois, puisque vous avez voulu poser le problème en termes politiques, celui là sera décisif, il y a ceux qui souhaitent avoir une stratégie sur les dix années à venir en incluant, je dirais, le futur des générations qui viennent et il y a ceux qui sauvent les meubles en vendant le domaine public pour assurer l'intendance, je crois que cela fait une grande différence.

M. LE MAIRE : Merci.

M. BACCI : Puisque Monsieur le Député a évoqué l'adjoint au nautisme, je voudrais apporter des éléments de réflexion, je ne voudrais pas parler en mon nom personnel puisque cela fait deux mandats que je suis au nautisme pour la ville d'HYERES et pendant ces deux mandats, j'ai essayé de m'investir à fond, tout le monde le sait, par passion, par motivation, sur certains dossiers.

Je demanderai aux journalistes, je ferai un bilan de ces deux mandats et dans l'intérêt de la Commune, je porterai un analyse très technique parce que je pense avoir quand même quelques compétences qui me permettent d'éclairer certains dossiers et pour dire sur quelle orientation la prochaine équipe peut aussi se pencher parce que je pense que le nautisme, c'est quand même un élément moteur du tourisme.

Alors, aujourd'hui, certaines choses ont été faites, certaines bonnes, d'autres moins bonnes, la crise économique était là mais de tout cela je ferai une analyse très détaillée avec des détails techniques qui sont très personnels car je tiens à préciser que depuis l'âge de 12 ans, je m'occupe du nautisme sur la ville d'HYERES, donc aujourd'hui j'en ai bientôt 62 cela fait quand même 50 ans, je pense avoir une très bonne vision du sujet et j'en ferai part aux journalistes en fin d'année avec un seul souci, c'est l'intérêt de la commune et en disant aussi que je n'ai aucune ambition politique ce qui me permettra de parler librement de ce sujet.

M. DI RUSSO : Je ne vais pas élaborer un programme mais juste deux points à propos de T.P.M. puisque là-dessus j'ai entendu beaucoup de choses, je voudrais quand même dire qu'au niveau de T.P.M. je n'ai rien vu comme projet structurant de T.P.M. sur la ville. On a eu du fonctionnement mais en investissement au niveau de T.P.M. il n'y a rien qui a été mis en place, à part peut être le chapiteau de la Villette, ce qui ne me paraît pas quelque chose de bien au niveau de l'image de la ville.

Au niveau du C.F.A. de Giens, Monsieur le Maire, je pose la question, vous dites, « on va vendre », je pose la question, pourquoi le C.F.A. a dû partir ? Cela me paraissait bien qu'il y ait un centre d'apprentissage, c'était bien pour les jeunes hyérois, c'était bien pour les jeunes qui étaient situés à l'Est de la Commune, est-ce que tout a été fait justement pour conserver le C.F.A., je n'en suis pas persuadé et c'est très dommage parce que les jeunes hyérois et les jeunes de l'Est de Hyères maintenant sont obligés d'aller à la Seyne ou d'aller au Beausset avec toutes les conditions matérielles et financières qu'ils doivent supporter.

Je pense que là, en plus, Monsieur le Maire, il faut dire aussi que la ville devra, c'est prévu dans le bail, au niveau de la Chambre des Métiers, donner la somme qui correspond aux investissements que la Chambre des Métiers a effectués, ce qui n'est quand même pas rien puisque je crois que cela se monte à 3 200 000 €. Je pense que là-dessus aussi au niveau de l'apprentissage, cela mériterait peut être là de faire un effort puisque vous parliez des jeunes, de façon à maintenir ce C.F.A. à Giens ou peut être de trouver une autre possibilité, vous avez parlé de la zone du Roubaud, j'ai vu des signatures, j'étais content et puis finalement plus rien....

M. LE MAIRE : Démagogie, démagogie....

M. DI RUSSO : Démagogie, non, c'est la réalité, ce sont des choses concrètes, que ce soit au niveau de T.P.M. on n'a rien eu au point de vue investissement.....

M. LE MAIRE : La station d'épuration.....

M. DI RUSSO : Le C.F.A. de Giens, on aurait pu, vous n'avez pas voulu.

Mme MONFORT : Merci M. le Maire. Je voudrais revenir sur T.P.M., dans votre opposition actuelle et en particulier les candidats que nous soutenons, je rappellerai que nous savons exactement de quoi nous parlons puisque nous avons été aux commissions de T.P.M. pendant tout ce mandat. Nous étions trois adjoints, on y a été très régulièrement, donc on sait très bien ce qui s'est passé et ce que vous dites n'est pas tout à fait vrai, en particulier chaque fois que nous avons voulu défendre les intérêts de la Commune, que ce soit pour l'agriculture, l'environnement ou au SITTMAT, vous avez refusé de nous écouter. Exemple, les hausses de l'assainissement que vous avez laissées filer jusqu'au dernier moment où en effet cela devenait vraiment insupportable pour les Hyérois et où vous avez daigné intervenir.

Vous parlez par exemple de la station d'épuration. Alors la station d'épuration, ce n'est pas un financement de projet de développement de la ville, c'est la loi, c'est-à-dire que si T.P.M. n'avait pas fait cette station d'épuration avec sa nouvelle compétence, c'était les pénalités donc ce n'est pas un cadeau qu'elle fait à HYERES, de toute façon HYERES ne demande pas de cadeau, HYERES demande simplement à proposer des projets intéressants pour son développement et à recevoir l'aide comme il se doit de T.P.M.

Vous me parlez du Sentier du Littoral, bravo Michel si tu as réussi à obtenir cet argent, moi j'ai réussi à l'obtenir chaque année. Chaque année, le Sentier du Littoral de HYERES a été budgété, la seule chose c'est qu'au dernier moment, il y a eu des priorités suite à des tempêtes qui ne frappent qu'essentiellement Toulon ou Toulon Ouest. Donc, voilà, le Sentier du Littoral, ce n'est pas nouveau cette année, Michel est certainement meilleur que moi en environnement mais en attendant voilà comment cela s'est passé.

Nous savons vraiment de quoi nous parlons et sachez à chaque fois que ce que vous direz ne sera pas exact, nous aurons les moyens de vous contredire parce que nous y étions autant, sinon plus que vous, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Le Conseil Municipal ne sera pas fini à midi, je dois faire une suspension de séance parce que j'ai un rendez-vous important, on ne reprendra qu'à 14 heures 30.

M. NOYER : M. le Maire, je ne serai pas très long, chacun a pu s'exprimer, c'est normal, en particulier Mme Magali MOIZAN a pu exprimer tout à fait ce qu'il fallait dire. Je dois dire qu'en tant que sage réputé de cette assemblée, si vous le permettez, je dois dire que nous observons trois faits : d'abord une tension sur les recettes fiscales, une augmentation constante de la dette de la ville et puis vous avez procédé à des ventes d'actifs qui s'élèvent, quoi que vous disiez, à 25 millions d'euros.

Je conseillerai évidemment à ceux qui prétendent conduire une liste, de ne pas dépenser plus qu'il n'y a de recettes, de conserver les recettes pour les dépenses essentielles et éliminer les dépenses superflues, travailler sur la qualité des services municipaux, ceux des services délégués et enfin créer de la richesse.

D'autre part, je me permettrai une petite remarque concernant Monsieur le Conseiller Général de l'Est, c'est que j'ai constaté qu'il avait depuis l'année dernière fait des progrès considérables en matière de finances, alors je me demande à quelle école des finances il s'est adressé ?

M. LE MAIRE : Si je dois un peu résumer les positions de certains, je crois que c'est finalement assez simple, c'est que nous n'investissons pas assez, il faut donc investir plus mais pour investir, il ne faut pas emprunter et il ne faut rien vendre, il ne faut en fin de compte que l'autofinancement, il nous faudrait donc 20 millions d'épargne de gestion courante par an et alors comment faut-il faire pour avoir ces 20 millions ? Augmenter les impôts de 80%, cela serait une solution, alors que vous suggérez de les baisser. Licencier la moitié du personnel, vous dites que l'on devrait être plus généreux avec lui. Décapiter les services hyérois, vous promettez d'en faire encore plus. Donc, la réalité est simple, c'est que vous racontez un peu tout et son contraire car il est facile de tout promettre lorsque l'on est dans l'opposition mais si vous étiez à notre place, je pense que vous ne feriez pas aussi bien car notre gestion est bonne et que nous sommes compétents. J'en finirai d'ailleurs avec la lecture de deux courriers :

-la première, c'est la gestion municipale, la note de la ville d'Hyères 18/20.

L'agence française de notation LOCALNOVA dont l'activité est entièrement dédiée aux collectivités locales, vient de procéder à l'examen de la situation financière des villes de 50 à 100 000 habitants. Cette étude s'effectue à la seule initiative de l'agence et ce, à l'aide des informations budgétaires et financières recensées par le Ministère de l'économie et des finances.

A cet égard, la ville d'Hyères vient d'être notée 18/20, c'est vrai que l'on aurait pu avoir plus, avec l'appréciation « qualité situation financière très bonne ». Cette agence totalement indépendante vient donc de consacrer la qualité de la gestion municipale après avoir examiné les différents critères comme l'épargne, les frais de personnel, la fiscalité, l'endettement et l'investissement. Vingt cinq ratios financiers sont passés à la loupe des spécialistes financiers, ce qui permet ensuite d'arrêter la note de la ville concernée et qui consacre, je le constate, la ville d'Hyères parmi les très bons élèves des collectivités locales françaises.

M. GIRAN : J'invite effectivement tous les hyérois à aller sur ce site pour observer que la quasi-totalité des communes concernées ont des notes absolument extraordinaires.

M. LE MAIRE : Peut être qu'ils n'ont pas pris les mauvais.

- La deuxième, cela émane du comptable public, Monsieur MONNOT, Inspecteur divisionnaire qui m'écrit :

OBJET : Résultats 2012 de l'indice de la qualité des comptes locaux (IQCL)

Je pense que M. MONNOT est un fonctionnaire d'Etat qui travaille au Ministère des Finances.

« Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître les résultats de l'indice de la qualité des comptes locaux de l'année 2012 pour votre collectivité.

La note de votre budget principal qui s'établit à 17,9 est en légère progression par rapport à 2011 (17,4) et se situe très au dessus de la moyenne départementale qui est à 16,8 et je vous en félicite. (il aurait pu s'en passer, il me l'écrit, merci M. MONNOT).

Celle de votre budget annexe de l'eau progresse très fortement pour passer de 16,8 en 2011 à 18,1 très au dessus de la moyenne départementale qui est à 17.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire..... ».

Je n'ai pas résisté au fait de lire cette lettre qui est aussi un constat mais là aussi sûrement il ne m'aurait pas écrit si cela avait été mauvais mais comme il l'a écrit parce que c'est bon....

M. GIRAN : Ecoutez, je me réjouis s'il pense cela que M. MONNOT l'ait dit, simplement je le dis et cela peut être répété dans ce procès verbal, que pour un fonctionnaire de haut niveau, je ne sais pas qui est M. MONNOT.....

M. LE MAIRE : M. MONNOT c'est celui qui au nom du Ministère des Finances récupère....

M. GIRAN : Vous pouvez inscrire au procès verbal que pour un fonctionnaire de ce niveau là, communiquer une lettre qui peut être lue au conseil municipal ou dans une campagne électorale, ce n'est pas digne d'un fonctionnaire.....

M. LE MAIRE : Mais ce n'est pas dans le cadre de la campagne électorale, si vous êtes tous alarmistes en matière de finances et je constate que les finances ne sont pas mauvaises.

M. GIRAN : Ce n'est pas digne d'un fonctionnaire de haut niveau, cela peut mettre d'ailleurs en cause la qualité de son expertise et pour le reste ce n'est pas parce qu'il y a un haut fonctionnaire qui vous raconte cela, qu'il a raison. Les choix politiques sont une chose, les analyses d'expert comptable en sont une autre.

M. LE MAIRE : Mais c'est ce que je dis, c'est une analyse financière, ce n'est pas du tout une analyse politique, on est bien d'accord.

Ce débat n'appelle pas à vote puisque c'est un débat et je vous donne rendez-vous dans un mois pour voter le budget.

DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

AFFAIRE N° 10 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) - Débat sur les orientations budgétaires 2014.

M. NOYER : M. le Maire, comptez-vous augmenter le nombre d'anneaux ?

M. LE MAIRE : Cela n'a rien à voir mais je dirais qu'il y a une réflexion à avoir, on sait qu'il y a un besoin d'anneaux, je crois que le nombre d'anneaux sur la commune c'est à peu près 3000 anneaux, on en a pas mal, vous savez que l'on a un projet de bassin lacustre, il y a un permis qui est délivré, aujourd'hui l'entreprise qui porte ce projet a peut être plus de problème de financement qu'autre chose mais là aussi ce serait la création de 300 anneaux supplémentaires, je sais que nous avons ce devoir de créer des anneaux et je pense que la géographie de la commune d'HYERES se prêtera à des projets qui pourraient être intéressants parce que je retire d'un revers de manche l'éventualité de créer un nouveau bassin sur le port Saint Pierre, ce qui ira complètement à l'encontre de la protection de notre rade, ce qui ira dans le mauvais sens. D'autres projets sont possibles mais je pense que là aussi il y aura un consensus à trouver parce qu'il faudra trouver la création d'anneaux, là aussi ça compte quand M. Roux parlait tout à l'heure de développement économique, le développement des anneaux c'est le développement de l'économie hyéroise puisque le nautisme est un des piliers de l'économie hyéroise.

Mme MONFORT : Vous venez de parler du projet EXO je pense, alors j'avais lu dans le journal que les travaux commençaient et que la commercialisation aussi commençait donc là vous venez de dire que c'était retardé, que la société avait des problèmes financiers.

M. LE MAIRE : C'est un projet qui est privé, c'est un projet qui a été porté en son temps par le Ministère de l'Environnement puisqu'il a été primé, aujourd'hui il y a eu un permis de construire, il y a eu un avis favorable délivré par les services de l'Etat donc de la DDTM, il y a eu un permis de construire qui a été délivré qui est valable trois ans et je crois que ça court encore, il a demandé la prorogation, si je parle des finances de la ville d'HYERES, je ne peux pas parler des finances de la société EXO.

Mme MONFORT : Enfin pour moi c'est plutôt une bonne nouvelle parce que c'est en effet un projet qui me fait très peur du point de vue des crues du gapeau puisqu'il est situé à côté.

M. ROUX : Comme vous le savez, le problème principal de ce projet, c'est le pont, vous savez que ce pont appartient au Conseil Général et que le Conseil Général a dit à la société qu'il ne financerait pas.....

M. LE MAIRE : Tout à fait et c'était prévu que ce soit la société qui finance, absolument.

M. GIRAN : Le permis a été accordé par la Mairie d'HYERES ?

M. LE MAIRE : Oui, il y a deux ans.

M. GIRAN : Ce n'est pas un permis « ministère de l'environnement » ?

M. LE MAIRE : Cela a été primé par le Ministère de l'Environnement et il y a eu ensuite débat pour la délivrance de ce permis, il y a eu avis favorable de tous les services de l'Etat...

M. GIRAN : Accepté et délivré par la Mairie d'HYERES.

M. LE MAIRE : Tout à fait.

AFFAIRE N° 11 - PORTS - PORT de L'AYGUADE - Débat sur les orientations budgétaires 2014.

AFFAIRE N° 12 - PORTS - PORT de LA CAPTE - Débat sur les orientations budgétaires 2014.

AFFAIRE N° 13 - PORTS - PORT AUGUIER - Débat sur les orientations budgétaires 2014.

AFFAIRE N° 14 - FINANCES - EAU - Débat sur les orientations budgétaires 2014

AFFAIRE N° 15 - FINANCES - Construction, entretien et vente de caveaux dans le cimetière - Débat sur les orientations budgétaires 2014

DELIBERATIONS NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE**AFFAIRE N° 16 - CULTURE ET PATRIMOINE - Atelier du patrimoine -
Convention Ville d'art et d'histoire avec l'Etat - Ministère de la Culture et de la
Communication - Autorisation à Monsieur le Maire de signer.**

M. LE MAIRE : La semaine dernière, j'étais à Paris en compagnie de Michel PELLEGRINO afin de défendre devant le Conseil National des Villes et Pays d'Art et d'Histoire, la candidature de la ville d'HYERES.

Ce fut Mon Cher Michel, un parfait succès puisque ce dossier a été approuvé à l'unanimité.

C'est une véritable opportunité qui s'offre ici à notre ville et qui nous permet et qui nous encourage à valoriser nos 24 siècles d'histoire mais aussi la Nature et notre formidable territoire.

Le jury a également salué, vous voyez que par rapport à certains ici présents au Conseil Municipal, le projet de la « banque », à la fois pour l'originalité du bâtiment, à la fois par l'originalité de l'histoire de ce bâtiment, une banque, et pour citer l'une des membres du jury, une banque où l'on y met ce que l'on a de plus précieux, c'est bien ce qu'elle a dit pour reprendre les termes du président du jury. A la fois enfin par l'originalité du concept, un lieu et trois entités, un CIAP, une maison des projets et un atelier du patrimoine.

Je voudrais solennellement féliciter Michel PELLEGRINO et bien sûr les services, ceux qui ont travaillé sous tes ordres et qui a permis l'obtention de ce label, je sais que je vais faire encore le fier mais cela ne fait rien, il faut le dire quand on réussit, ceci a permis d'obtenir ce label en deux ans et demi de travail alors qu'en général il faut 5 ans donc on va dire, élève surdoué et donc a sauté deux classes. Bravo élève Pellegrino.

Nous attendons dans les jours qui viennent la signature de la Ministre qui devrait intervenir très prochainement et nous espérons que l'obtention de ce label interviendra avant la fin de l'année, ce qui nous permettra d'afficher très fièrement à l'entrée de la ville, que HYERES fait désormais partie d'une des 100 villes de France, Villes d'Art et d'Histoire et la 2^{ème} commune du Var puisqu'avant nous il y avait Fréjus.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler aussi que depuis fin octobre, le permis de construire pour la Fondation Carmignac a été signé, c'est ici l'aboutissement d'un long projet, de démarches lourdes et je pense que si nous avions connu l'échec, on nous l'aurait pleinement attribué, alors permettez-moi malgré tout que nous sommes très fiers, Michel PELLEGRINO et moi, d'avoir mené à bien ce projet.

J'ai reçu d'ailleurs un courrier de la Fondation me remerciant pour le soutien déterminé que nous avons apporté à ce projet et je tiens à souligner l'unanimité du Conseil Municipal mais la responsabilité pleine et entière de nous deux par rapport au portage de ce projet.

M. PELLEGRINO : Très brièvement, effectivement féliciter les services, l'Atelier du Patrimoine et les affaires culturelles, Hervé RUFFIER, Dominique JUNQUA, pour le très bon travail qui a été fait. Nous avons fait un premier comité de pilotage Monsieur le Maire, en septembre 2011 pour ce label et c'est vrai qu'il a avancé très vite de mains de maître et je remercie vraiment les services qui ont été remarquablement efficaces.

M. LE MAIRE : Services dirigés par Hervé RUFFIER.

M. PELLEGRINO : Ce label est attribué en fonction des projets de la ville, beaucoup de villes qui ont de l'art et de l'histoire n'ont pas ce label parce que chez nous, Monsieur le Maire l'a dit, il y a le projet de la banque, le site Olbia, nous avons énormément de projets culturels et puis bien sûr ce travail sur la Fondation Carmignac que Monsieur le Maire a souligné qui nous promet un bel avenir sur un plan culturel.

M. ROUX : M. le Maire, ce label a-t'il un coût ?

M. LE MAIRE : Non.

M. ROUX : C'est gratuit ?

M. PELLEGRINO : Oui, il y a un coût, une cotisation à l'année, c'est dans le réseau. Il faut savoir que l'Etat va participer grandement à un poste au recrutement d'un animateur du patrimoine et bien sûr quand nous aurons identifié nos projets « label ville d'art et d'histoire », la DRAC participera à ces projets bien évidemment. Nous sommes dans un réseau très dynamique de ce fait là et c'est une extrême bonne nouvelle pour l'avenir puisque nos projets pourront vraiment être aidés et porteront avec une communication spéciale le label « ville d'art et d'histoire » on est vraiment au rang des villes dynamiques dans le domaine de la culture, du patrimoine et dans tous les domaines car le dossier de la ville était axé sur « ville paysage » et vous savez que les paysages nous en avons beaucoup, ce sont des paysages parfois urbains, ruraux, environnementaux et évidemment vu la richesse de la ville nous avons beaucoup de choses à travailler et ce label va nous y aider.

M. GIRAN : M. le Maire, je me réjouis totalement pour l'obtention de ce label, je m'associe aux félicitations qui ont été apportées aux services, c'est la reconnaissance aussi de la réalité de la ville d'HYERES, il faut que l'extérieur sache comme nous le savons nous que cette ville est exceptionnelle par son histoire, par son patrimoine immobilier, par son environnement donc je me réjouis que cette réalité soit reconnue au plus haut niveau.

Mme MOIZAN : Oui, Monsieur le Maire, pour une fois je pense que cela fait l'unanimité et je tiens aussi à m'associer et à féliciter la ville, les services et le travail accompli pour l'obtention de ce label.

M. LE MAIRE : L'objet de la délibération c'est de m'autoriser à signer la convention « ville d'art et d'histoire » avec le Ministère de la Culture et de la Communication.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 17 - CULTURE ET PATRIMOINE - Eglise Saint-Louis - Œuvres d'Art - Demande de protection au titre des Monuments Historiques.

M. PELLEGRINO : Rapporteur

Ces deux tableaux ont été retrouvés dans les escaliers de la collégiale Saint Paul, enroulés et nous les avons bien sûr redécouverts avec un grand plaisir et nous accélérons le processus de remise en état qui va pouvoir permettre de les remettre à l'église Saint Louis bien évidemment.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 18 - CULTURE ET PATRIMOINE - Site archéologique d'Olbia - Conservation et valorisation des vestiges - Travaux d'urgence - Demande d'autorisation de travaux sur monument historique classé.

M. PELLEGRINO : Rapporteur

M. LE MAIRE : J'en profite mais n'y voyait pas de ma part la moindre recherche de polémique, c'est que lors de l'examen au Conseil National d'Art et d'Histoire, le jury a salué la pertinence de réaliser un musée de sites plutôt qu'un musée en centre ville. Je le signale.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 19 - MEDIATHEQUE - Acquisition de documents - Année 2014 -
Demande de subvention auprès du Conseil régional Provence-Alpes-Côte
d'Azur.**

M. AMIC : Rapporteur

M. LE MAIRE : Suite à l'acquisition de livres adultes, livres pour la jeunesse, bandes dessinées et livres toutes catégories, pour un montant de 26 000 €, une demande de subvention de 5000 €

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 20 - ANIMATION - Casino des Palmiers –
Saison artistique 2012 / 2013 de la ville d'Hyères - Avis du Conseil Municipal**

M. PELLEGRINO : Rapporteur

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 21 - SPORTS - Renouvellement matériel nautique - Programme
2013 - Demande de subvention du Conseil Régional Provence Alpes Côte
d'Azur.**

M. BACCI : Rapporteur

M. LE MAIRE : Cela concerne 3 hobie cat dragoon, 3 kayaks standards, 5 bouées avec marquage pour un montant de 17 996 € H.T. et une demande subvention à hauteur de 2699 € H.T.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 22 - SPORTS - Pôle d'entraînement SB 20 - Participation financière

M. BACCI : Rapporteur

M. LE MAIRE : C'est pareil, cela concerne le pôle d'entraînement des SB 20 au centre d'entraînement permanent à HYERES et la ville mettant à disposition un stationnement, la possibilité de grutage pour chaque bateaux, il y a une proposition de participation de 500 € par bateau qui sera demandée à chaque propriétaire et cela concerne à peu près une dizaine de bateaux.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 23 - EDUCATION - Spectacles de cirque équestre pour les écoles de la ville et les hyérois- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention avec l'association 'Pôle Jeune Public'

Mme GOLÉ : Rapporteur

M. LE MAIRE : Cela concerne le Noël pour les scolaires.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 24 - COMMERCE - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - PARC MUNICIPAL DU CASINO - Accès gratuit à l'occasion des festivités de fin d'année.

Mme GOLÉ : Rapporteur

M. LE MAIRE : Délibération récurrente.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 25 - COMMERCE - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Déplacement du marché paysan du mardi à l'occasion des festivités de Noël 2013.

Mme GOLÉ : Rapporteur

M. LE MAIRE : Cela concerne la place Clémenceau pour le marché du mardi.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 26 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Lieudit Le Plan du pont - Acquisition de la parcelle B 1410

Mme GOLÉ : Rapporteur

M. LE MAIRE : C'est en vue de la création d'un bassin de rétention et donc on a une proposition d'acquisition d'un terrain cadastrée Section B n°1410 d'une surface de 5 000 m² située en bordure du Gapeau et qui permettra d'élargir le chenal de crue.

M. ROUX : Est-ce le terrain dont on parle ce matin dans la presse ?

M. LE MAIRE : Non, c'est à côté.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 27 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Avenue Geoffroy Saint Hilaire - Elargissement - Cession par l'indivision SAISON d'une emprise de terrain de 47 m² à détacher de la parcelle CN 346 et constitution d'une servitude de puisage

Mme GOLÉ : Rapporteur

M. LE MAIRE : Le montant de la cession s'élève à 3 500 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 28 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Succession Madame Julienne PALACIOS Y ZUBILLAGA - Acceptation d'un legs

Mme GOLÉ : Rapporteur

M. LE MAIRE : Je dirais la suite du legs de la succession de Mme Julienne PALACIOS Y ZUBILLAGA née CHARDIGNY, retraitée, domiciliée à HYERES, décédée le 17 Décembre 2012 et comme vous le rappelez le 26 Mars dernier, Maître PALENC nous a informés que la défunte avait laissé un testament authentique aux termes duquel la Commune était instituée légataire universelle.

Le passif de la succession s'élevait à la somme de 1500 €. Le legs se composait d'une somme d'argent d'environ 54 000 €. Après les opérations intervenues sur les comptes de la défunte, la Commune percevra finalement 59 601 €. A ce montant, il convient de rajouter le produit de la vente du mobilier qui s'élève à la somme de 800 € et depuis le 28 Juin, la Commune a été informée que la défunte avait également souscrit un contrat d'assurances vie auprès de la société PREDICA, dont la Commune est également bénéficiaire. Le montant des fonds placés à 288 489 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 29 - COMMERCE-GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE -
Approbation du cahier des charges de rétrocession du bail commercial relatif
au local sis 10 avenue des Iles d'Or.

Mme GOLÉ : Rapporteur

M. LE MAIRE : Comme vous le savez, en septembre, je vous ai proposé de racheter ce bail, aujourd'hui nous soumettons le projet de cahier des charges de rétrocession, c'est le troisième commerce pour lequel nous utilisons ce droit de préemption. Nous l'avons fait dans le premier cas pour la boutique Soleillado, ensuite le second on est en train de l'attribuer, c'est en haut de l'avenue Gambetta, l'ancien Marionnaud et donc la troisième ce sera au 10 Avenue des Iles d'Or, pour ceux qui ne s'en souviennent pas c'était le siège de Var Matin il y a quelques décennies.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 30 - AMENAGEMENT - Révision du décret de création de
l'Etablissement Public Foncier de PACA - Avis de la Commune.

M. LE MAIRE : En fait, en résumant la délibération, c'est une réduction du nombre de représentants au Conseil d'Administration et l'apparition de représentants de l'agglomération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 31 - AMENAGEMENT - Délégation du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier PACA / Parcelle BX 143/ DIA Résidences du Parc Massillon

AFFAIRE N°32 - AMENAGEMENT - Délégation du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier PACA / Parcelle BV 121/DIA Résidence Le Versailles.

M. LE MAIRE : C'est la délégation du droit de préemption urbain à l'établissement public foncier PACA concernant deux parcelles en centre ville, la résidence « Le versailles » et le « parc massillon ».

Ces délibérations concernent la préemption de deux groupes d'immeubles qui comportent un taux relativement important de logements vacants et présentent la particularité d'appartenir à une seule et unique SCI. A ce titre, l'EPF PACA va préempter ces ensembles pour un montant total de 32 millions d'euros et ce montant sera financé par T.P.M. C'est ici une véritable occasion pour nous de développer un projet de logements pour actifs mais l'avantage de la préemption, c'est que cela nous permettra de maintenir sur place l'ensemble des locataires qui sont dans les logements. Ce qui n'aurait pas été forcément le cas si l'on n'avait pas préempté et laissé des privés faire l'acquisition en direct.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 33 - AMENAGEMENT - Adhésion de la Commune de Lucciana à la Société Publique Locale d'Aménagement Méditerranée (SPLM)

M. LE MAIRE : Comme vous le savez, la Commune adhère puisque cela concerne l'aménagement de la ZAC de la Crestade. Cette demande est faite, de l'adhésion de la Commune de Lucciana à la SPLM.

Intervention d'un élu non enregistré – Micro fermé.

M. LE MAIRE : C'est leur problème, cela ne nous concerne pas, ce n'est pas le nôtre, cela ne nous concerne pas puisque je crois que l'on a 6 parts, c'est une SPL qui appartient à la Commune de la Valette, cette SPL de la Commune de la Valette fait pour la Commune d'HYERES, pour les propriétaires de la ZAC de la Crestade, l'aménagement de la ZAC de la Crestade, a fait des aménagements sur Toulon, fait des aménagements bien sûr sur la Valette, travaille aussi sur la Commune de Calvi et maintenant travaille avec Lucciana, on nous pose la question parce qu'on est actionnaire si vous voulez mais c'est la commune de la Valette et même si l'on disait non eh bien ils feront ce qu'ils veulent. Il y a 17 000 parts à la Valette et 6 à nous, voilà.

Mme MOIZAN : Je ne comprends pas concrètement l'intérêt, je pense que les Hyérois dans leur majorité doivent être comme moi, qu'il y ait une commune en fait, il y en a déjà une d'ailleurs Corse, qui vienne dans cette société de travaux.

M. LE MAIRE : Parce que c'est une SPL, il faut qu'elle fonctionne, elle a un nouveau client, elle le prend, c'est tout, ils vont travailler comme la Commune d'HYERES. Si vous voulez, pourquoi la Commune d'HYERES a fait appel à SPL de la Valette ? C'est simplement que les propriétaires de la ZAC de la Crestade ont demandé à la Commune de travailler avec la SPLA de la Valette pour réaliser l'aménagement et actuellement c'est ce qu'elle fait puisque des géomètres ont été missionnés, un bureau d'études « loi sur l'eau » aussi est missionné et on pense qu'il y aura un permis de construire qui sera délivré aux alentours de la fin de l'année 2014. Quand on est rentré, le conseil municipal de la Valette, Calvi et Toulon, ont donné leur avis sur l'entrée de la Commune d'HYERES à l'époque.

M. NOYER : N'y a-t-il pas eu un problème de contentieux avec la Valette ?

M. LE MAIRE : Non.

M. NOYER : Rumeurs !

M. LE MAIRE : Cela ne nous regarde pas, ce qui m'intéresse c'est que la ZAC de la Crestade et que ces 400 logements avancent.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N°34 - LOGEMENT - Opération Cœur de Ville (OPAH - RU 2012/2017) -
Deuxième demande de remboursement auprès du Conseil Régional de
Provence - Alpes - Côte d'Azur pour les aides régionales avancées par la
Commune auprès des propriétaires privés.**

M. LE MAIRE : En fait, la Commune a avancé 5 539 € auprès d'un propriétaire pour un montant versé de 13 790 €

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 35 - ENVIRONNEMENT - Rapport 2013 sur la situation en matière de développement durable de la Ville d'Hyères - Communication au Conseil Municipal

M. LE MAIRE : C'est en fait un rapport et cela ne donne pas lieu à un vote, c'est une communication au conseil municipal et qui concerne le rapport 2013 sur la situation en matière de développement durable de la ville d'HYERES.

Je voudrais rappeler simplement que seules sont dans le département concernées les EPCI, c'est-à-dire, les agglos et les groupements de communes et les communes de plus de 50 000 habitants, c'est-à-dire, que cela concerne uniquement trois communes sur le département du Var, la Commune de Toulon, la Commune de la Seyne et la Commune d'HYERES.

Je voudrais simplement à titre d'illustration vous rappeler, que la Commune a mis en avant son plan de déplacement d'administration pour utilisation de moyens de transport moins polluants. Nous avons mis en avant les navettes gratuites, nous avons mis en avant l'isolation thermique de plusieurs écoles, nous avons mis en avant aussi le projet que nous avons avec l'Etat, de l'étude de l'évolution du trait de côte sur le Ceinturon.

Mme MOIZAN : Juste une aparté, j'ai ouï dire que le chauffage de la piscine était en panne ? Comme l'on parle d'économie d'énergie et je regrette qu'à l'époque rien n'ait été mis en place sur l'énergie de la piscine, c'est une bonne information ou une fausse.... ?

M. LE MAIRE : Je ne sais pas et je ne me permettrai pas de dire qu'elle est fausse, je vous dis simplement que le Maire n'est pas au courant, ni le directeur général des services techniques, ni l'adjoint aux sports, voilà.

DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

AFFAIRE N° 36 - ENVIRONNEMENT - Extension des périmètres d'acquisition autorisés du Conservatoire du Littoral sur la Presqu'île de Giens et sur l'île de Porquerolles - Avis du Conseil Municipal

M. LE MAIRE : Je pense que cela va dans le bon sens.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 37 - URBANISME - Participations d'urbanisme - Revalorisation annuelle du montant de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement (PNRAS)

Mme DURAND : Rapporteur

M. LE MAIRE : Je crois que c'est la dernière année et ce montant de 14 731 € est légèrement en baisse puisqu'il était adossé à un indice INSEE assez compliqué, notre but n'est pas d'exonérer la création de places de parking mais de les créer pour permettre un bon fonctionnement.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 38 - URBANISME - Taxes d'urbanisme - TLE - Remise gracieuse de pénalités de retard - Avis favorable du comptable de la D.G.F.P - PC 83 069 09Y0018 - SCI LES LYS

Mme DURAND : Rapporteur

M. LE MAIRE : Cela concerne en fait la SCI les Lys, c'est-à-dire, le LECLERC, l'Etat a oublié de lui prélever la T.L.E., 600 000 € et au bout d'un certain temps cela lui a été demandé.....

Intervention d'un élu non enregistré, micro fermé.

M. LE MAIRE :il n'avait pas écrit à l'Etat et donc il a reçu sa note, « vous avez à payer 600 000 € que l'on avait oublié de vous demander » et qu'il a payé d'un coup mais en plus on a mis des pénalités pour 29 400 € et donc je vous propose, après avis favorable, de l'exonérer.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 42 VOIX

2 ABSTENTIONS : Mme MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 39 - EAU-LITTORAL-PROPRETE - Redevance spéciale pour les Déchets Industriels Banals (D.I.B.) - Fixation des tarifs des prestations pour l'année 2014.

M. FALLOT : Rapporteur

M. LE MAIRE : Je vous demande simplement un réajustement suite à l'augmentation de TVA qui passe de 7 à 10%.

Mme MONFORT : Oui, M. le Maire, je me réjouis de cette pause dans la pression fiscale de nos entreprises alors je déplore simplement que vous réalisiez aujourd'hui que nos entreprises ont des difficultés, tout le temps que j'ai été adjointe à la propreté, je me suis battue pour essayer de suspendre, voire modérer les augmentations de ces redevances et vous nous avez toujours répondu que c'était impossible pour des raisons de couverture, des dépenses, d'équilibre du budget, etc...Je m'aperçois qu'aujourd'hui, miraculeusement, c'est possible donc je m'en réjouis mais c'est quelque chose que nous aurions largement pu faire avant.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°40 - EAU-LITTORAL-PROPRETE - Déchèterie - Convention pour la collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux perforants produit par les patients en autotraitement (DASRI).

M. FALLOT : Rapporteur

M. LE MAIRE : Il s'agit en fait d'adhérer à un éco-organisme, c'est lui qui va récolter et cela nous permet une économie pour la ville à peu près de 2000 €.

M. ROUX : Comment vous allez recenser tous les gens, les diabétiques.... Comment allez-vous faire ?

M. LE MAIRE : C'est de la citoyenneté, je sais puisque tu parlais tout à l'heure de ton cabinet, moi je parle de ma pharmacie, il y a plein de patients et souvent ce sont les infirmières qui récoltent ces déchets et qui les rapportent directement à la pharmacie et ensuite cela part à la déchetterie.

M. ROUX : Y aura-t'il une information pour les infirmières ?

M. LE MAIRE : Mais l'information existe déjà, il n'y a pas de différence dans la récolte, il y a simplement une économie par la ville puisqu'on adhère à un éco-organisme qui nous permet de faire une économie, c'est tout, il n'y a pas de changement de la filière.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 41 - EAU LITTORAL PROPLETE - Autorisation de signature d'une convention de collaboration avec le Lycée Agricole et la S.E.E.R.C.

M. LE MAIRE : Ce qui nous permet dans le cadre de la formation professionnelle organisée par le lycée agricole, qui s'appelle « gestion des milieux naturels et de la faune », le centre de formation des apprentis agricoles d'HYERES recherche des partenariats pour effectuer des relevés d'observations sur des chantiers de génie écologique.

Il est proposé de mettre en place ce partenariat pour une durée de trois ans, qui correspond au cycle du diplôme, pour l'exécution de tâches : suivis écologiques, diagnostiques, inventaires, transplantations, récoltes de graines, dans le cadre des projets entrepris par la Commune et la Société d'Equipement et d'Entretien des Réseaux Communaux (S.E.R.R.C.) tel que « aqua renova », c'est-à-dire, notre projet de réalimentation de nappes phréatiques par infiltration.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 42 - EAU-LITTORAL-PROPRETE - Autorisation de signature du protocole de collaboration concernant le Fonds Local de Solidarité eau potable

M. LE MAIRE : Cela représente, comme vous le savez, 0,2% du chiffre d'affaires de la SEERC, cela représente environ 12 000 € au bénéfice du CCAS pour cibler les foyers en difficultés et comme vous le disiez, il y en a de plus en plus actuellement donc je pense que Mme ANFONSI en fera bon usage.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 43 - EAU-LITTORAL-PROPRETE - Création du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau et adoption de ses statuts

M. LE MAIRE : Je voudrais rappeler simplement que le 29 septembre 2011, il y a eu démission du Président de la C.L.E., le 25 Novembre 2011, dissolution du syndicat par arrêté préfectoral et ensuite c'était au début de l'année dernière, élection de Patrick Martinelli, Maire de Pierrefeu à la tête de la C.L.E., réunion de la C.L.E. le 11 Juillet dernier où j'ai rappelé la nécessité de recréer rapidement un syndicat, j'ai été suivi par les autres membres de la C.L.E. et aussi par les représentants des services de l'Etat avec à leur tête le Préfet, donc les statuts du syndicat ont été adoptés le même jour.

Le débat, vous vous en doutez, il était au niveau de la répartition des sièges, il n'y a aucune modification, il est donc pondéré de façon équitable, en tenant compte du poids démographique de chaque commune, c'est ainsi que la ville d'HYERES a huit sièges comme avant sur 23, soit plus du 1/3.....Oui, un siège et huit voix, c'est cela, merci, la Commune de la Crau, deux sièges, la CCVG 7 sièges et ensuite un par commune restante.

Notre objectif, ce n'est pas de faire payer par les autres, les travaux qu'il faut faire en matière de lutte contre les inondations, en rappelant que longtemps le département du Var a pensé que le fléau c'était les incendies mais on se rend compte aussi quand on voit les événements qui se sont passés, qui se passent de façon récurrente dans l'Argens et en particulier sur Draguignan et Trans, on se rend compte que l'on n'est pas à l'abri d'une catastrophe à HYERES et c'est la raison pour laquelle je réaffirme la nécessité de mettre en place, de créer ce bassin de rétention pour protéger de façon prioritaire les habitants de l'Oratoire.

M. NOYER : Nous ne pouvons que regretter, on peut considérer qu'on a perdu deux ans et d'autre part, on peut regretter que vous n'ayez pas pris la présidence de la C.L.E.

M. LE MAIRE : J'attendais cela avec impatience. Vous savez que pour la présidence de la C.L.E., je vous explique comment cela se passe, c'est facile, il y a une voix, une commune. Donc, il y avait deux communes qui sont les deux grosses communes qui passent pour les épouvantails, bien sûr la Commune d'HYERES et la Commune de la Crau et face à nous, il y avait une vingtaine qui avait décidé de voter tous pour Patrick Martinelli. Maintenant, je vais vous dire, ce n'est pas parce que Patrick Martinelli est le président de la C.L.E. que pour autant il va gérer la ville d'Hyères et puis si j'avais été élu Président de la C.L.E. on aurait dit « il veut tout, c'est un dictateur ».

Mme MONFORT : Oui, Monsieur le Maire, j'ai plusieurs questions à vous poser bien entendu par rapport à cette création de syndicat. Juste pour rebondir sur ce que je viens de dire, il faut savoir pourquoi en effet, on avait réussi à se mettre à dos, toutes les communes de la Vallée du Gapeau, puisqu'à l'époque vous étiez totalement opposé à la création de syndicat, vous avez changé d'avis tant mieux, c'est une bonne chance, vous avez défendu bec et ongles, la création du syndicat proposé par T.P.M.....

M. LE MAIRE :Je ne peux pas laisser dire des inepties pareilles....

Mme MONFORT :proposé par T.P.M.....

M. LE MAIRE : Mais non, on l'a voté, alors si vous y étiez vous devez vous rappeler qu'à l'époque T.P.M. avait pris la compétence et qu'ensuite elle s'en est dessaisie, alors ne travestissez pas la vérité.

Mme MONFORT : J'ai même été élue présidente de cette commission....

M. LE MAIRE : Je ne sais pas si c'est la meilleure chose qu'ils avaient faite.

Mme MONFORT : Revenons sur cela pour rebondir sur ce qu'a dit Monsieur NOYER, vous n'avez pas eu la présidence de la C.L.E., vous nous aviez dit en Conseil Municipal quand je vous avais posé la question, que l'important c'était ce syndicat donc nous attendons en effet que vous en deveniez le Président puisque c'est ce que vous projetiez.

M. LE MAIRE : Vous lisez dans le marc de café, parce que pour lire dans mes pensées....

Mme MONFORT : C'est vous qui l'avez dit la dernière fois, si vous voulez on retrouvera les enregistrements quand justement je vous avais posé cette question. Sur les statuts du syndicat, d'une part, juste un petit détail, je regrette simplement que les chiffres de la population dépassaient puisque nous avons maintenant des populations légales applicables au 1^{er} Janvier 2013, ça ne change pas énormément les choses mais enfin ce ne sont pas les bons chiffres, ce serait peut être bien de les mettre à jour.

M. LE MAIRE : Déposez plainte contre l'INSEE si ce ne sont pas les bons chiffres.

Mme MONFORT : L'INSEE a sorti des populations légales que l'on doit prendre en compte et pas celles de 2009, ce sont celles de 2010 maintenant qui sont en vigueur. Bref, c'est un détail mais j'aime bien que les choses soient précises.

Je voulais vous poser une question parce qu'en effet cette nouvelle répartition est fondée sur 90% de population, 10% de surface mais c'est une CLE de répartition pour le budget de fonctionnement, ça, le fonctionnement à part le chargé de mission cela ne va pas être énorme donc je conçois que tout le monde est réussi à se mettre d'accord, à trouver un terrain d'entente, qu'en est-il de la C.L.E. de répartition sur les investissements, c'est-à-dire, tous les gros travaux, vous venez de répondre à M. NOYER que cette C.L.E. de répartition était valable pour les travaux, non, elle est valable pour le fonctionnement, alors qu'en est-il pour la répartition sur les investissements..... ?

M. LE MAIRE : Il est bien évident que la Commune d'HYERES ne demandera pas à la Commune de Méounes ou de Belgentier, de participer à la mise en place de ses bassins d'irrigation. De la même façon, la Commune d'HYERES ne participera pas aux réalisations qui doivent être faites dans le cadre du SAGE sur d'autres communes.....(intervention de Mme MONFORT non enregistrée)... Chacun prendra en charge mais le fait d'avoir le SAGE, ce syndicat nous permettra surtout de lever des subventions, seuls on ne pourrait pas les avoir.

Mme MONFORT : Dans les statuts, rien n'est prévu sur la C.L.E. de répartition de l'investissement ? Je vous pose une question M. le Maire.

M. LE MAIRE : J'ai répondu mais si vous reposez deux fois la même question, je ne vais pas répondre deux fois la même chose.

Mme MONFORT : Non, rien n'est prévu dans ces statuts sur l'investissement, simplement on verra et chacun paiera ses travaux, c'est-à-dire, que HYERES va payer totalement les travaux qui seront faits.....

M. LE MAIRE : Ou vous m'écoutez ou vous ne m'écoutez pas. Je répète pour la deuxième fois, que HYERES paiera ses travaux mais le fait qu'il y ait un SAGE nous permettra de toucher des subventions, ce qui ne serait pas le cas si on ne faisait pas partie du SAGE. J'ai répondu clairement.

Mme MONFORT : Non, excusez-moi, je n'ai pas eu la même réponse par le Président de la C.L.E., c'est-à-dire, que ce qui m'a été dit, je ne sais pas si vous connaissez vraiment vos dossiers mais la C.L.E. de répartition des investissements serait faite au coup par coup pour chaque travaux, il n'a jamais été question puisque l'on fait partie d'un syndicat et qu'il y a une solidarité économique, financière et hydrologie, c'est le bassin versant du Gapeau....Non, je n'ai pas fini, la structure porteuse du SAGE, ce syndicat mixte, est-ce que c'est devenu syndicat mixte et pourriez-vous nous donner une idée de planning de mise en place de ce syndicat ? Merci.

M. LE MAIRE : Si vous m'aviez écouté, vous aviez la réponse, le souhait que j'avais émis le 11 Juillet dernier, c'était la nécessité de recréer rapidement un syndicat. J'ai été suivi par le Préfet, l'objectif c'est de le créer dans les semaines à venir et c'est la raison pour laquelle aujourd'hui on vous propose d'adopter les statuts afin que toutes les communes fassent de même et que le syndicat soit créé avant la fin de l'année parce que comme nous l'a fait remarquer fort justement le Préfet, si on a perdu beaucoup de temps, c'est parce qu'il y a eu les élections, il y a la période de réserve qui fait que, pendant les quatre mois à venir, si l'on n'a pas adopté les statuts avant, eh bien on perdra encore quatre mois. Voilà.

Mme MONFORT : Pour la structure porteuse, excusez-moi, il me reste une dernière question.

M. LE MAIRE : Voilà j'ai répondu.

Mme MONFORT : Ce syndicat est-il la structure porteuse du SAGE, Monsieur le Maire, c'est vous qui êtes l'adjoint à l'eau maintenant, vous devriez le savoir.

M. LE MAIRE : C'est évident.

Mme MONFORT : Eh bien non, ce n'est pas évident, c'est la mairie de Pierrefeu qui est structure porteuse du SAGE puisque nous allons voter.....

M. LE MAIRE : Mais non, c'est le siège....

Mme MONFORT : Non, attendez, je ne peux pas vous laisser dire n'importe quoi non plus à tout le monde, il y a une information à respecter, la structure porteuse du SAGE, c'est-à-dire, celle qui a la possibilité d'embaucher le chargé de mission.....

M. LE MAIRE : Mais on va le dire après, attendez un peu.....

Mme MONFORT : C'est la mairie de Pierrefeu.

M. LE MAIRE : Cela n'a rien à voir, elle mélange tout. Maintenant c'est fini, je vous ai répondu, c'est terminé, je vous coupe la parole.

Je mets aux voix l'adoption des statuts ?

Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

M. GIRAN : Si la structure est constituée rapidement et que vous y siégiez de façon importante, ma surprise un petit peu, honnêtement, un SAGE est fait pour avoir une solidarité entre les communes, parce qu'on a bien compris que ceux qui prennent l'eau, ce ne sont pas ceux qui l'envoient, la verticale n'est pas l'horizontale, s'il n'y a pas de solidarité au niveau des travaux, je suis un peu inquiet. J'ai bien entendu ce que vous disiez pour les subventions, OK, pas de problème, elles seront concentrées mais c'est vrai que l'idée qu'il n'y ait pas de solidarité entre les communes qui reçoivent l'eau.....

M. LE MAIRE : Mais il y aura solidarité, mais vous ne pouvez pas demander à la Commune de Belgentier de financer à elle seule.....

M. GIRAN : C'est ce que je vous dis.

M. LE MAIRE : Il y aura solidarité.

M. GIRAN : Voilà, il y aura solidarité.

M. LE MAIRE : C'est le principe de ce syndicat.

AFFAIRE N° 44 - EAU-LITTORAL-PROPRETE - Participation à la prise en charge d'un poste de chargé de mission au titre du SAGE du bassin versant du Gapeau

M. LE MAIRE : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 39 VOIX)

**5 ABSTENTIONS : M. GIRAN, M. CARRASSAN, Mme RITONDALE,
Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER,
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 45 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
Convention de mise à disposition des services municipaux au profit de la CA
TPM - Prorogation de la convention**

M. LE MAIRE : En fait, l'idée qui vient du Président FALCO, est de ne pas reprotoger pour cinq ans cette convention avec les Communes mais de proroger que d'un an et ensuite lors de la mise en place du futur conseil communautaire, le futur conseil prendra les prochaines dispositions réglementaires en la matière.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 46 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
Quartier de la Gare - Etudes relatives à la suppression du passage à niveau PN
6 - Convention de cofinancement avec Réseau Ferré de France**

M. LE MAIRE : Vous connaissez le sujet, il concerne le quartier de la Gare et comme vous le savez suite aux projets de multiplication par quatre des liaisons entre HYERES et la PAULINE, qui nécessitent le renforcement de la voie, donc fermeture de cette voie pendant 18 mois, au cours d'une réunion de concertation en Préfecture, j'avais demandé à M. le Préfet, de rajouter comme obligations à RRF de nous aider à la suppression du passage à niveau, parce que ce passage à niveau qui fermerait quatre fois plus souvent ce serait un désastre pour Costebelle ou pour le quartier de la Gare. C'est la raison pour laquelle, je mets à votre approbation, une convention de co-financement avec Réseau Ferré de France pour la mise en place pendant les travaux de rénovation de la voie ferrée et qu'il y aura en même temps les travaux de suppression du passage à niveau.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 47 - BATIMENTS COMMUNAUX - Demande de permis de
construire école Saint John Perse à Giens**

M. LOBRY : Rapporteur

M. LE MAIRE : M. LOBRY va demander un permis de construire pour l'école Saint John Perse à Giens. C'est pour la démolition d'un préfabriqué qui sera remplacé par un bâtiment d'environ 70 m².

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 48 - AGRICULTURE-ESPACES VERTS - Cimetières de la ville d'HYERES LES PALMIERS - Perception des taxes d'inhumation et convoi-Redevances du dépositaire et de la morgue. Fixation des tarifs pour l'année 2014.

DELIBERATION RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

AFFAIRE N° 49 - AGRICULTURE-ESPACES VERTS - Renouvellement de la convention d'expérimentation 2014-2016.Essai d'efficacité de l'Ostrinil et de la souche de Beauveria bassiana ALS10IBBA01 sur le charançon rouge du palmier, Rhynchophorus ferrugineus.

M. PELLEGRINO : Rapporteur

M. LE MAIRE : Je voudrais simplement dire à ce propos, que ces résultats sont plus qu'encourageants, qu'il s'agit d'un champignon qui est, bien sûr, pas nocif pour les animaux à sang chaud dont l'homme fait partie et qui est un mode qui est, à mon avis, biologique et donc plus doux que les autres procédés chimiques et qui peuvent nous donner des espoirs, en deux mots, par rapport aux soins de nos palmiers, la lutte contre le rhynchophorus puisque les résultats qu'on a obtenus dans certains quartiers de la ville sont de l'ordre de 70% de résultats positifs.

M. GIRAN : M. le Maire, je me réjouis de ces résultats et de l'expérimentation qui sera poursuivie parce que si la méthode bio s'avère à terme, la meilleure, il faudra la généraliser. Le problème, c'est qu'elle n'est pas généralisable aujourd'hui et qu'il ne faut pas laisser de côté les autres modalités dans la mesure où le taux de mortalité de nos palmiers est très important.

Le souhait que je voudrais exprimer, c'est peut être que les professionnels du palmier, notamment la FREDON PACA, qui est la fédération de défense, etc....puisse être associée dans cette convention pour que, si vous voulez, ils ne se sentent pas, il y a beaucoup de psychologie ou de psychose dans ces affaires là, ils ne se sentent pas partenaires d'une autre procédure et exclus d'une procédure future mais qu'il y ait autour de la table tout le monde.

M. LE MAIRE : D'accord.

Michel, tu veux prendre la parole parce que j'ai dit une bêtise, ce n'est pas 70% d'efficacité mais 88%. Je passe la parole à M. PELLEGRINO.

M. PELLEGRINO : Nous avons eu jusqu'à 88% d'efficacité avec la deuxième souche de beauveria bassiana. Il y a deux souches, la première c'est l'ostrinil qui était un produit bio mais qui n'était pas spécialement destiné au départ à lutter contre le charançon, par contre le travail sur la deuxième souche, le beauveria bassiana avec la société VEGETECH nous a comblés d'espérance. Nous attendons impatiemment, Monsieur le Député, l'autorisation de l'expérimenter plus largement bien évidemment.

M. GIRAN : J'ai rencontré à ce sujet, le Ministère de l'Agriculture, c'est exactement ce que je leur ai dit, regardons les résultats, poursuivons l'autre type d'éradication parce qu'autrement on finira par soigner des palmiers qui seront morts et espérons, si cela fonctionne, pouvoir généraliser mais je répète, si vous voulez, le souhait pour des raisons d'autant d'efficacité, d'associer les professionnels à travers la FREDON, à toutes ces démarches et à la maîtrise d'œuvre.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 50 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Communauté d'Agglomération de Toulon Provence Méditerranée - Rapport d'Activités 2012 - Communication au Conseil Municipal.

AFFAIRE N° 51 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Syndicat Intercommunal du Pôle Touristique Golfe des Iles d'Or - La Provence d'Azur - Rapport d'activités 2012 - Communication au Conseil Municipal

DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

AFFAIRE N° 52 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Société Publique Locale d'Aménagement Méditerranée (SPLM) - Rapport d'activités 2012 - Communication au Conseil Municipal

DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

AFFAIRE N° 53 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau des Communes de la Région Est de Toulon - Rapport d'Activités 2012 - Communication au Conseil Municipal.

DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

AFFAIRE N° 54 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Syndicat Intercommunal de la Piste Cyclable Toulon-La Garde-Le Pradet-Hyères-Carqueiranne - Rapport d'activités 2012 - Communication au Conseil Municipal.

DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

AFFAIRE N° 55 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Syndicat Intercommunal de Protection et de Valorisation de la Forêt - HYERES - LA LONDE - Rapport d'activités 2012 - Communication au Conseil Municipal

DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

M. NOYER : Concernant le rapport global T.P.M., si vous le permettez, je vais essayer de dire notre appréciation, regardons un peu ce bilan avec des yeux hyérois et mesurons l'efficacité des services de l'agglomération dans l'exercice de leur compétence.

En matière d'économie et université, nous serons toujours favorables à des investissements dans les nouvelles technologies, les laboratoires de recherches et les pôles universitaires parce que c'est l'avenir.

En matière de transport, est-il utile de rappeler que Toulon a très largement bénéficié des fonds de l'agglomération pour s'équiper parfois au détriment de notre Commune ?

Concernant l'assainissement, les borréliens attendaient une réponse concernant leur demande justifiée de l'assainissement collectif, la réponse est venue, elle est négative.

M. LE MAIRE : Non, elle n'est pas négative.

M. NOYER : Par ailleurs, nous observons avec inquiétude des décisions prises depuis 6 ans. L'implantation de l'école d'infirmières à la Garde, le choix de la Crau pour le pôle horticole, la fermeture du CFA de Giens, les menaces

M. LE MAIRE : Cela n'a rien à voir avec T.P.M.

M. NOYER :depuis l'ouverture de Sainte Musse à Toulon, toujours pas de mise en place d'une gare multimodale à Hyères mais par contre le projet d'une implantation d'une énième zone commerciale au Roubaud qui menace le commerce local mais le pire, c'est que nous mesurons une ambition forte de l'agglomération toulonnaise, de faire à l'Ouest le pôle de compétitivité mer et à l'Est, c'est-à-dire, autour d'HYERES, rien.

Je m'adresse aussi à vous Monsieur le Maire, en tant que Président du Parc National de Port Cros.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas eu de rapport pour Port Cros.

M. NOYER : Non, mais je parle toujours de T.P.M. Avec le poids politique du Parc, du Conservatoire du Littoral, du Grand Site de Giens, du Conseil Scientifique, du Conservatoire Régional de Botanique de Porquerolles, n'a-t-on pas les outils, les femmes et les hommes pour conduire cette ambition pour nos entreprises, nos commerces, nos artisans et nos jeunes, pour notre ville et pour rééquilibrer nos relations avec l'agglomération toulonnaise ?

Vous avez compris, c'est un avis très négatif que nous portons sur la gestion de Monsieur le Président de l'Agglomération.

M. LE MAIRE : Merci. Je ne répondrai pas à ce rapport étayé de Jean Pierre NOYER, c'est votre position, ce n'est pas la mienne.

Mme MONFORT : Juste brièvement sur le rapport du syndicat de l'Est, il y a des chiffres qui font vraiment très peur, très alarmants, les achats d'eau au syndicat de l'Est ont baissé de 67%.

M. LE MAIRE : Tant mieux, on fait des économies.

Mme MONFORT : Les conséquences, c'est-à-dire, qu'il y a une légère baisse des consommations mais cela veut dire qu'il y a plus d'un million de m³ par an supplémentaires qui sont pompés dans la nappe. Si l'on achète moins d'eau au syndicat de l'Est, c'est qu'on pompe comme des « malades » dans la nappe. Alors je suis extrêmement surprise de ces chiffres parce qu'à une époque où il faut absolument que nous préservions la ressource, autoriser de pomper un million de m³ par an de plus dans la nappe au lieu de se servir de la ressource alternative qui est consignée, fournie par le syndicat de l'Est.....

M. LE MAIRE : Je suis sidéré de vous entendre parler, je pensais qu'en 3 ou 4 ans, vous aviez appris des choses mais je me rends compte que vous avez régressé.

Mme MONFORT : La baisse des 73% des achats d'eau, vous pensez que la consommation sur HYERES a baissé de 67% ?

M. LE MAIRE : Je plains celui qui va vous prendre sur la liste, ce ne sera pas un atout.

Mme MONFORT : Donnez moi la réponse M. le Maire, où allons-nous chercher ce million de m³ consommés à HYERES qui manque, qui se met dans la nappe phréatique ?

M. NOYER : Je fais partie effectivement de ce syndicat, grâce à vous du reste, je dois dire que d'après le président de ce syndicat, nous ne manquerons jamais d'eau à HYERES.

M. LE MAIRE : On le sait.

**AFFAIRE N° 56 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - MOTION en faveur
du maintien des activités et des emplois du Centre Hospitalier « Marie José
Treffot » d'Hyères.**

M. LE MAIRE : Alors je ne vais encore m'enfoncer dans la polémique mais je voudrais rappeler simplement que je n'ai pas attendu la fin du mandat pour m'occuper ou pour m'inquiéter de la survie de l'hôpital.

Dès le début de mon mandat je me suis occupé de l'hôpital d'HYERES, en 2009/2010 je m'en rappellerai toujours puisqu'à l'époque j'étais Président du Conseil d'Administration, puisqu'à l'époque c'était un Conseil d'Administration et qu'en tant que Président du Conseil d'Administration, je pouvais prendre des décisions, ensuite c'est devenu un conseil de surveillance, ce n'est pas moi qui ai voté la loi mais la majorité de l'époque.

Intervention de M.GIRAN non enregistrée, micro fermé.

M. LE MAIRE : Je la soutenais mais cela je ne l'ai pas soutenu et mon indépendance politique fait que je peux m'exprimer.

En 2009 et 2010, il fallait rappeler la situation, j'avais dit « attendez, 10 millions de déficit pour l'hôpital, 10 millions d'encours en retard, 20 millions d'euros de trou » et on m'avait dit : « Monsieur le Maire, ce n'est pas grave, cela fait des années que ça dure, ça peut continuer ». Ce qui devait arriver arriva, rappelez-vous, à ce moment là, on a dit que l'hôpital risquait de fermer.

Avec le Directeur de l'hôpital de l'époque, nous avons travaillé à ce que l'hôpital revienne à l'équilibre en 2011. Les dettes ont été épongées certes grâce à des subventions et une volonté de l'ARS, de donner des subventions plus importantes. Les factures ont été réglées et donc il n'était pas insensé de travailler pour l'hôpital. Les investissements se sont poursuivis et fin 2012 malheureusement, il est apparu un nouveau déficit, 500 000 € et cette année en 2013, il est prévu un déficit de 2 500 000 €.

Je voudrais vous rappeler que le conseil de surveillance que je préside mais c'est un organisme consultatif, a refusé de donner son accord pour la signature de la convention hospitalière de territoire afin d'éviter que l'hôpital d'HYERES ne perde son indépendance et ne soit phagocyté par l'hôpital de Sainte Musse.

J'ai fait voter contre l'unanimité du conseil de surveillance et cela n'a pas empêché le Directeur par intérim de l'époque, puisqu'il en a le droit, puisque c'est lui le maître à bord, de signer cette convention et, je constate simplement qu'il est devenu directeur à part entière depuis. Est-ce un renvoi d'ascenseur ? Je n'en sais rien, je constate.

Ensuite, je me suis dit, je vais boycotter parce que cela ne sert à rien puisque je fais voter des motions et on va dans l'autre sens, la politique de la chaise vide, ce n'est pas bon donc je suis retourné et je considère que ma détermination, je dois la maintenir entière.

J'ai reçu régulièrement l'intersyndicale de l'hôpital et au risque de vous étonner, je suis complètement d'accord avec eux, c'est étonnant mais c'est comme cela. J'ai convoqué pour le 2 décembre, c'est encore de ma prérogative, le conseil de surveillance afin de faire le point et surtout d'envisager les mesures nécessaires.

Je crois que c'est un sujet qui est complètement transversal et qui nécessite de notre part et je n'en douterai pas une seconde, un consensus, parce que nous avons pour obligation de conserver pour notre hôpital, pour notre ville d'HYERES, une tête de pont hospitalière.

Nous savons tous que le secteur de la santé est très présent, c'est l'un des piliers de notre activité économique. De mon point de vue, il me semblerait invraisemblable que l'activité de l'hôpital soit réduite.

Alors je vais vous lire le vœu que je vous propose d'adopter.

Lecture de la délibération.

« En raison des difficultés financières que connaît actuellement l'Hôpital d'Hyères et la nécessité de le maintenir performant, il est nécessaire d'agir avec force pour que le Centre Hospitalier Général conserve son autonomie et l'ensemble des services existants car, il est au service de la population du bassin Hyérois soit : 100 000 personnes environ.

Pour cela, il faut :

- Augmenter l'activité en développant la chirurgie orthopédique, viscérale et multiplier les actes en chirurgie ambulatoire. L'idéal serait d'arriver au même niveau que la concurrence locale privée.
- Améliorer le service d'accueil des urgences (renforçant le personnel, modifiant les locaux)
- Réunir les chefs de pôle, les faire travailler ensemble sous la houlette du président de la Commission Médicale d'Etablissement. Cela permettrait aux différents services de mieux se connaître et d'harmoniser la compétence des équipes, ce qui éviterait de la sorte, la fuite des patients vers d'autres établissements.
- Il faut informer régulièrement les instances syndicales des difficultés ou des décisions à prendre
- Sachant que l'agence régionale de santé est maîtresse des décisions quant au déploiement des lits hospitaliers, la suppression de lits de réanimation serait un coup porté à l'harmonisation des services de l'hôpital et à la prise en charge du patient dans sa globalité, elle entraînerait aussi des suppressions d'emploi ; ce que nous refusons.
- Nous devons aussi conserver des lits de centre d'accueil psychiatrique. Si l'unité d'accueil et d'orientation du secteur d'Hyères disparaît, elle ne doit pas être regroupée sur l'hôpital de Pierrefeu mais, sur l'Hôpital d'Hyères.

- En ce qui concerne la concurrence entre les établissements publics et privés d'Hyères, nous devons surtout parler de complémentarité, exemple le GIP COMET qui regroupe autour de l'hôpital 10 établissements qui accompagnent le patient dans son parcours médical ou chirurgical jusqu'à sa sortie ».

Voilà donc l'exposé des motifs et je vous propose d'adopter ce vœu parce que notre rôle, certes dans cette campagne existante mais naissante mais notre rôle quoiqu'il arrive, quoiqu'il se passe, est unanimement de défendre la survie de notre hôpital.

M. GIRAN : J'apporte mon total soutien à la motion que vous proposez, en des termes beaucoup moins techniques parce que j'ai moins bonne maîtrise du dossier, j'ai alerté l'A.R.S. sur la nécessité de conserver notre potentiel et pourquoi pas le développer. De la même façon que vous l'avez dit, je crois qu'il faut avoir une approche globale du secteur de la santé à HYERES, nous sommes sans doute la ville, peut être de France, qui a le potentiel hospitalier par rapport à la population le plus important donc qu'on raisonne comme cela et non pas qu'on dise....

M. LE MAIRE : Si je puis me permettre pour compléter vos propos, dans une récente enquête qu'on avait vue dans « Le Point », je crois qu'aucun établissement n'est cité dans le département si ce n'est deux fois l'hôpital Renée Sabran reconnu nationalement, pour ne pas dire mondialement pour sa compétence en matière de prothèse de hanches ou de genoux.

M. GIRAN : Donc, nous avons une offre de soins globale qui est tout à fait exceptionnelle dont fait partie au premier rang l'hôpital d'HYERES et vous me trouverez toujours à vos côtés, dans quelque ordre que ce soit, pour défendre cet hôpital.

M. LE MAIRE : Merci.

Mme MOIZAN : Je pense quand même qu'il faut souligner M. le Maire, que l'on subit là les conséquences de la politique de la santé mise en place par le gouvernement précédent. Je ne veux pas ramener ça de la politique politicienne mais la taxation à l'acte, la concurrence qui est mise avec le privé, le groupement de la santé à T.P.M. par la grande structure qui a été mise en place à Sainte Musse, les conséquences étaient déjà annoncées à l'avance, donc là on est tous d'accord pour dire qu'il ne faut pas que les emplois, il y a une cinquantaine d'emplois en jeu au bas mot sur l'hôpital d'HYERES, il y a après les conséquences sur la santé des hyérois et pas seulement des hyérois mais aussi des environs de la Londe, etc... et ces conséquences, elles étaient déjà prévisibles et on ne s'est pas battu, en tout cas nous, au parti socialiste, on s'est battu contre, vous à l'agglomération je ne pense pas que vous étiez opposé à la création de l'hôpital de Sainte Musse..... (intervention non enregistrée....)....à la mise en place de la réforme de la santé avec les taxations à l'acte.

M. GIRAN : Magali MOIZAN, que j'aime beaucoup, honnêtement Magali tu as sans doute raison sur beaucoup d'aspects mais nous sommes un certain nombre ici et moi en particulier, à ne pas avoir la cruauté, par exemple, de faire un réquisitoire sur la politique fiscale du gouvernement quand les sujets locaux sont abordés. Je le dis pour que l'on reste sur notre problème hyérois, on peut les éclairer.

M. ROUX : Vous savez très bien que je suis tout à fait favorable à cette motion, j'ai d'ailleurs rencontré le directeur de l'hôpital qui m'a expliqué un petit peu les problèmes, on a essayé d'en faire le tour. J'ai écrit au Président de l'ARS, Monsieur CASTEL, en lui demandant des explications, il ne m'a toujours pas répondu. Il est bien évident Monsieur le Maire qu'il y a quand même quelques problèmes à régler avec les pompiers, pourquoi les pompiers ne veulent plus s'arrêter à Hyères, ils préfèrent aller sur Sainte Musse, donc il y a une réorganisation sûrement des urgences pour que les gens puissent être pris en charge plus rapidement que ce qu'ils le sont à l'heure actuelle.

Monsieur CASTEL ne m'a toujours pas répondu, M. CASTEL qui est pourtant hyérois puisqu'il a été ancien sous directeur de l'hôpital d'HYERES et qu'il connaît certainement bien le problème et je suis tout à fait d'accord avec cette motion et je soutiens tout à fait les gens qui se sont occupés de cette motion.

Ceci dit, il va falloir trouver de l'argent pour investir dans cet hôpital pour qu'il puisse continuer à fonctionner comme nous l'entendons. Vous avez dit que cet hôpital regroupait 100 000 personnes en hiver, mais n'oubliez pas qu'en été c'est plus de 300 – 350 000 personnes qui vont à l'hôpital d'HYERES, c'est donc extrêmement important que nous conservions un plateau technique de qualité et des gens de qualité pour s'occuper des malades hyérois et des touristes.

Monsieur le Maire, nous voterons cette motion.

M. NOYER : Je vous remercie Monsieur le Maire, d'avoir répondu à notre demande de mettre à l'ordre du jour, cette question et cette motion pour l'hôpital d'HYERES.

Je dois dire qu'une solution serait peut être de changer la tarification actuelle qui pénalise l'hôpital et favorise les instituts privés, en allant plutôt vers la qualité, plutôt que vers la quantité.

M. LE MAIRE : Si j'étais polémique et je faisais de la politique, je vous dirais adressez-vous à votre majorité.

M. NOYER : En tous les cas, je dois dire qu'à l'hôpital d'HYERES on est très bien soigné, j'en ai moi-même la preuve.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

Je vous souhaite un bon après midi, bon appétit et je vous donne rendez-vous le 20 décembre prochain.

SEANCE LEVEE A 12 HEURES 30